



Fédération
de la relève agricole
du Québec

Plateforme de revendications

de la relève agricole du Québec
2024-2025

FRAQ.QUEBEC/PLANRELEVE

Sommaire

À PROPOS ET PORTRAIT STATISTIQUE	4
REMERCIEMENTS ET MOT DU PRÉSIDENT	6
LEXIQUE	8
PRINCIPE FONDAMENTAL	
»»»» Assurer une représentation des jeunes agriculteurs et agricultrices dans les instances décisionnelles	12
AGROENVIRONNEMENT ET ACCÈS AUX TERRES	
»»»» Donner un incitatif fiscal à la vente d'une terre à une relève et à l'achat d'une première terre agricole	15
»»»» Encadrer le morcellement pour favoriser l'établissement d'une relève agricole	17
»»»» Renouvellement du programme <u>Territoires : drainage et chaulage des terres</u>	19
»»»» Favoriser la remise en culture des terres en friche	21
»»»» Mettre en place des mécanismes afin de limiter la spéculation sur les terres agricoles	24
»»»» Aide supplémentaire en agroenvironnement et appui à la transition agroécologique	26
FINANCEMENT ET TRANSFERT	
»»»» Mettre en place des outils de financement plus adaptés par la création de prêts long terme à la relève	30
»»»» Réforme du programme Appui financier à la relève	33
»»»» Adapter les programmes et les subventions pour prioriser la relève agricole	36



Sommaire



»»»» Financement des actions de l'organisme de maillage ARTERRE	39
»»»» Mise en place des mesures concertées pour appuyer les relèves agricoles dans un contexte de crise	41
»»»» Augmentation du budget du MAPAQ	43
»»»» Bonification des études des dossiers scolaires dans l'analyse de dossier à la FADQ	44
»»»» Augmentation du montant d'exonération de gain en capital	46

MISE EN MARCHÉ, TRANSFORMATION ET TRAÇABILITÉ

»»»» Favoriser le développement de compétences pour la création de circuits courts	49
»»»» Création d'un crédit d'impôt à l'achat d'aliments locaux	51
»»»» Réciprocité des normes	53
»»»» Système centralisé de vente de quota relève	55

EMPLOI, SOCIAL ET SANTÉ

»»»» Soutenir les services spécialisés en santé mentale pour les agriculteurs et agricultrices	57
»»»» Intégrer des changements au régime d'assurance-emploi	59
»»»» Création d'un régime de retraite pour les exploitations et pour les employés agricoles	61

GAINS DE LA RELÈVE

63

RÉFÉRENCES

64



la relève
agricole
pour
votre avenir

À propos de la FRAQ



Fédération
de la relève agricole
du Québec

La Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) rassemble les jeunes de 16 à 39 ans ayant comme intérêt commun l'agriculture. La FRAQ véhicule les messages de la relève et répond à ses aspirations en améliorant les conditions d'établissement en agriculture, en valorisant la profession d'agriculteur, en formant et en informant ses membres.

La FRAQ représente plus de 2 000 membres et porte la voix de l'ensemble des 8 000 relèves agricoles partout au Québec.

Afin de favoriser les conditions d'établissement, la FRAQ sonde ses membres sur différents enjeux.

*La FRAQ représente toutes les relèves sans distinction de leur genre, orientation sexuelle ou appartenance culturelle et religieuse. Le masculin est utilisé dans ce document uniquement pour alléger le texte.



Portrait de la relève



Fédération
de la relève agricole
du Québec

GENRE



39% des membres sont des femmes.

ÂGE

29,83 ANS

L'ÂGE MOYEN DE NOS MEMBRES

EXPÉRIENCE



71 %
des membres ont grandi sur une ferme.

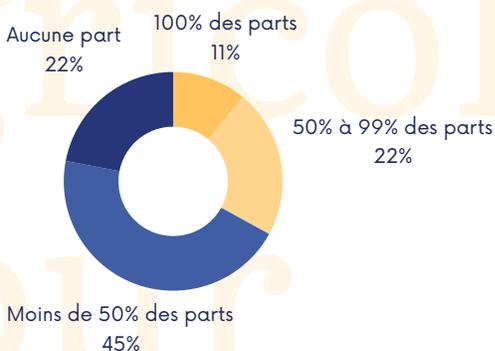
EMPLOI EXTÉRIEUR



des membres ont
un emploi à
l'extérieur.

1 emploi extérieur sur 2 est de 30h et + par semaine.

PARTS D'ENTREPRISE



Seulement **11%** des membres de la relève sont propriétaires à 100%. **21%** n'ont aucune part.

PRODUCTIONS PRINCIPALES

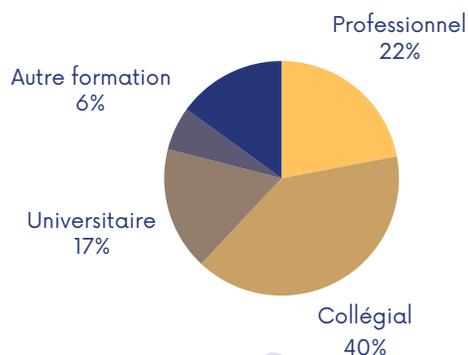


Les productions
principales des
membres de
la relève

14% des membres sont en production biologique.

FORMATION

Plus haut niveau de **scolarité** complété



Remerciements

La plateforme de revendications est le fruit de la contribution de nombreux collaborateurs. La FRAQ souhaite remercier l'ensemble des membres de la relève, les spécialistes du milieu et les organisations partenaires pour leur contribution à cette plateforme. Votre implication et vos recommandations ont toutes été appréciées.

Nous souhaitons particulièrement remercier l'ensemble des membres des conseils d'administration régionaux et les membres de la commission politique qui participent par leurs implications à l'élaboration de cette plateforme de revendications.

Finalement, nous souhaitons vous remercier, vous qui prenez le temps de lire ces lignes. Le temps que vous prenez à prendre connaissance de ce document est apprécié et permettra, nous l'espérons, de mieux comprendre les besoins, mais surtout les aspirations de la relève agricole du Québec.

Nous souhaitons remercier l'ensemble des membres du conseil d'administration de la FRAQ ainsi que les 700 personnes ayant participé au sondage sur l'accès aux terres à l'automne 2021.



La dernière année dans le secteur agricole a été mouvementée. Que ce soit avec la consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles, la modernisation du REA, les mobilisations régionales des producteurs, la relève était là pour se faire entendre et répéter ses messages.

En mai, nous avons appris que près de 30% des jeunes en agriculture indiquent être en mauvaise ou très mauvaise situation financière dans leur entreprise et que 11% prévoient l'arrêt ou la fermeture de leur entreprise. **La situation des relèves agricoles en 2024 doit être prise au sérieux.**

Encore une fois cette année, les enjeux de la relève ont été vulgarisés sous le format qui vous ait présenté dans les pages qui suivent. Pour cette troisième édition, de nombreuses mises à jour et bonifications ont été apportées au document. Ce cahier évolutif regroupe les positions et demandes adoptées par nos membres, qu'elles soient historiques ou plus actuelles.

L'assemblée générale annuelle de la FRAQ, les sondages, les comités *ad hoc* et les consultations permettent année après année d'avoir l'heure juste sur la réalité de la relève. Les demandes dans cette plateforme témoignent de l'organisation solide des instances dans nos régions.

Le maintien de la vitalité de nos entreprises sur le territoire passe par l'accès à la terre et doit être appuyé par des mesures d'aides gouvernementales appropriées. Des mises à jour sérieuses sont nécessaires pour les outils financiers offerts qui ne sont plus suffisants, #maistoutvabien.

Rappelons que la relève souhaite la préservation de l'environnement et le développement durable des activités agricoles, mais elle a aussi besoin d'outils appropriés pour assurer cette transition demandée dans toutes les sphères de la société.

Nous voulons une agriculture visionnaire, innovante, durable sur tous les plans (économique, sociale et environnementale). La relève agricole du Québec est diversifiée et mobilisée pour mener de front les multiples défis qui l'attendent, et ce dans toutes les régions du Québec.

Bonne lecture,

David Beauvais, président de la FRAQ





ABRÉVIATIONS GÉNÉRALES

CPTAQ : Commission de protection du territoire agricole du Québec

CNTAA : Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles

FADQ : Financière agricole du Québec

FRAQ : Fédération de la relève agricole du Québec

MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

MRC : Municipalité régionale de comté

PDZA : Plan de développement de la zone agricole

QUELQUES DÉFINITIONS

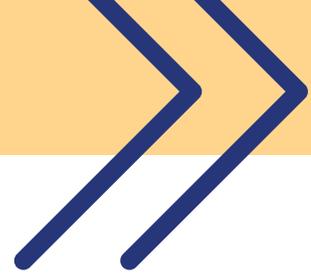
Agriculture : la culture du sol et des végétaux, le fait de laisser le sol sous couverture végétale ou de l'utiliser à des fins sylvicoles, l'élevage des animaux et, à ces fins, la confection, la construction ou l'utilisation de travaux, ouvrages ou bâtiments, à l'exception des immeubles servant à des fins d'habitation.

Cédants : propriétaires d'entreprises qui souhaitent transférer leur entreprise à des individus désirant la maintenir active.

Circuits courts : les circuits courts font référence à la mise en marché de proximité (ou circuit de proximité). Forme de mise en marché qui comprend les systèmes de commercialisation favorisant une plus grande proximité relationnelle ou géographique entre les entreprises du secteur bioalimentaire et les consommateurs.

Entreprise en démarrage : s'oppose au transfert d'entreprise. Un individu crée une entreprise sans rachat d'une entreprise déjà existante.

Fiducie foncière : une fiducie foncière est une œuvre de bienfaisance dont la mission première est la conservation de territoires naturels au bénéfice des générations futures. Elle réalise cet objectif soit en procédant à l'acquisition de terrains (achat ou donation) ou encore en négociant des ententes de conservation avec des propriétaires terriens.



QUELQUES DÉFINITIONS [SUITE]

Friche agricole : terre agricole abandonnée, sans intention d'être cultivée.

Gain en capital : il y a un gain en capital lorsque vous vendez, ou que nous considérons que vous avez vendu, une immobilisation à un prix plus élevé que son prix de base rajusté, plus les dépenses que vous avez engagées pour vendre le bien. Les immobilisations comprennent habituellement les terrains, les bâtiments et le matériel que vous utilisez dans votre entreprise agricole.

Incitatif fiscal : mesure adoptée par les pouvoirs publics pour encourager les particuliers ou les entreprises à orienter leurs dépenses, leurs investissements ou leurs productions dans une direction donnée.

Intrant : élément entrant dans la production d'un bien. En agriculture, on parle de fertilisants, de produits phytosanitaires, de semences.

Réciprocité des normes : le principe de réciprocité des normes tel que conceptualisé par le milieu agroalimentaire va porter sur le traitement de l'asymétrie des normes entre partenaires commerciaux. L'application du concept de réciprocité des normes va donc veiller à ce que les normes qui s'appliquent aux produits agricoles et agroalimentaires importés soient équivalentes à celles appliquées aux acteurs des filières agricoles québécoises.

Relève agricole : entrepreneurs agricoles de moins de 40 ans qui possèdent au moins 20 % des parts d'une entreprise agricole.

Revenus agricoles bruts : revenus agricoles bruts de l'exploitation agricole pour l'année précédant le recensement ou pour le dernier exercice comptable (financier) terminé.

SCVQ : système centralisé de vente des quotas.

Transfert d'entreprise : l'acquisition graduelle d'une exploitation agricole consiste à reprendre progressivement l'entreprise d'un cédant (le producteur agricole) pour en acquérir les actifs.

Transfert apparenté et non apparenté : mode de passation d'une entreprise déjà existante entre le propriétaire (cédant) et l'acheteur, qui souhaite y maintenir l'activité agricole. Un transfert apparenté fait référence à une passation entre membres d'une même famille, plus souvent entre parent et enfant. Un transfert non apparenté est une transaction entre deux personnes qui n'ont pas d'affiliation familiale.

Ici, il y a de la
relève agricole
pour votre
avenir.



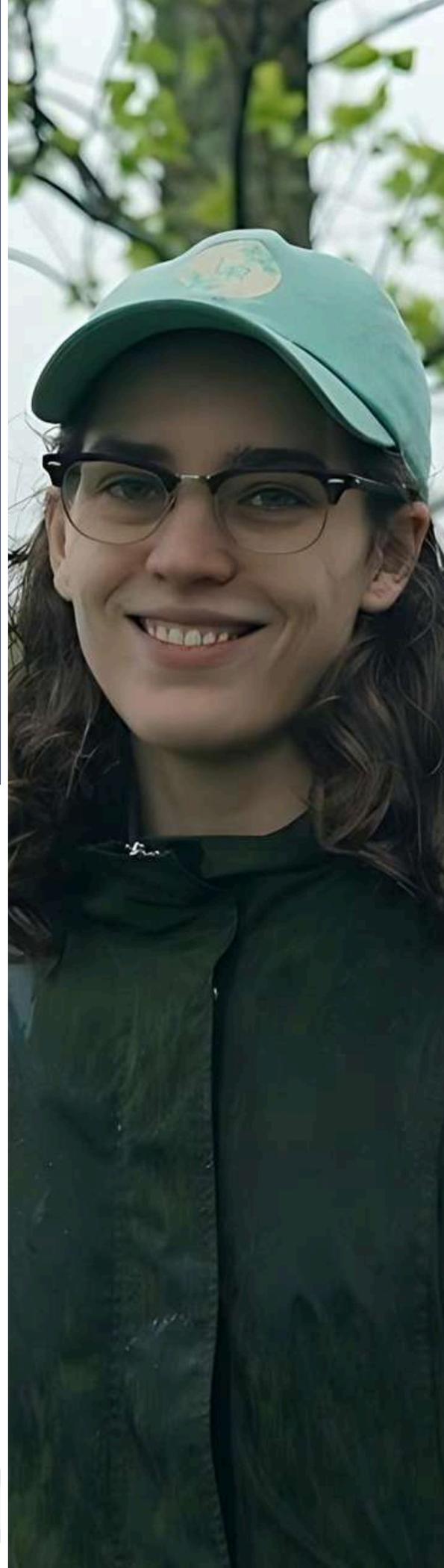


Principe fondamental

SOMMAIRE

- »»»» Assurer une représentation des jeunes agriculteurs et agricultrices dans les instances décisionnelles 12

la relève
agricole
pour
votre avenir



DEMANDE

La relève demande que les instances décisionnelles gouvernementales et paragouvernementales assurent une représentation adéquate des jeunes agricultrices et agriculteurs et les intègrent à leurs structures. La relève demande aussi que les fédérations spécialisées de l'Union des producteurs agricoles (UPA) qui administrent des programmes d'aide accessibles à la relève ajoutent comme prérequis d'être membre de la FRAQ pour leurs programmes durant toute la durée de ces derniers.

Cette demande est présente dans la mission de la FRAQ où les jeunes de la relève se doivent d'être représentés dans les différentes instances gouvernementales et paragouvernementales.

ENJEUX

Les jeunes agriculteurs font face à de nombreux obstacles dans le démarrage de leur entreprise. Ils s'expliquent en partie par le fait d'être de nouveaux entrepreneurs et donc de devoir engager en amont des montants importants, mais également en raison de difficultés liées à leur âge. Ce dernier aspect est important puisqu'il est démontré, non seulement dans le milieu agricole, mais également dans l'ensemble des secteurs, que le facteur d'âge influence défavorablement la perception des gouvernements et des financiers face à la relève.

Les réalités d'un démarrage d'entreprise ont fortement évolué depuis les 30 dernières années. Ainsi, la relève se trouve dans un contexte où les coûts de démarrage sont plus élevés, les terres sont plus difficilement accessibles et les attentes des consommateurs sont plus exigeantes. Cependant, les membres de la relève sont plus formés que jamais, de plus en plus en contact non seulement entre eux, mais avec le reste du monde et font preuve d'une grande innovation. Ils sont des experts de leur réalité et se doivent d'être entendus.

À 52.9 ans, l'âge moyen des agriculteurs du Québec est le plus bas du Canada, ce qui démontre un intérêt des jeunes générations pour l'agriculture. On constate que les écoles d'agriculture sont pleines, mais plusieurs défis se présentent à la relève. D'une part, le transfert apparenté ou non des fermes est un processus qui peut s'avérer exigeant, tant sur le plan financier que sur le plan de l'expertise.

Beaucoup de jeunes souhaitent également démarrer leur propre entreprise. C'est d'ailleurs le cas pour 35 % d'entre eux, proportion en hausse constante. Toutefois, cette option comporte de nombreux défis, notamment celui de trouver une terre accessible et adaptée à leur projet. Encore là, ils ont accès à différentes ressources pour relever ces défis.

ENJEUX [SUITE]

Les retombées économiques des entreprises détenue en totalité ou non par la relève montre que de ces entreprises on une importance significative au Québec. En effet, on compte dans la province 29 380 entreprises agricoles, pour un total de 42 265 agriculteurs et bien que le Québec recense 5 % du territoire agricole du Canada, la province génère 15 % des revenus totaux du pays dans ce secteur. L'activité agricole au Québec génère des recettes de vente de produits de 9,1 milliards \$.

La FRAQ est le véhicule portant la voix de la relève partout au Québec. Ce faisant, elle permet de répondre à leurs aspirations en améliorant les conditions d'établissement en agriculture et en valorisant la profession d'agriculteur, notamment par les programmes qui leur sont destinés, dont ceux des productions spécialisées et les bonifications de l'aide financière. Ces programmes découlent des représentations faites par la FRAQ auprès du MAPAQ, de la FADQ et des fédérations spécialisées. Elle cherche à faire connaître aux décideurs la réalité de ses membres, mais également à s'assurer que les programmes mis en place en agriculture prennent en considération leurs enjeux spécifiques.

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

La FRAQ demande que les instances gouvernementales ou paragouvernementales l'intègrent formellement dans les structures décisionnelles pour permettre une meilleure représentation de la relève et de mettre la lumière sur leurs réalités.

La FRAQ demande que les fédérations spécialisées de l'UPA qui administrent des programmes d'aide accessibles à la relève ajoutent comme prérequis d'être membre de la FRAQ pour leurs programmes durant toute la durée de ces derniers.

Aussi, la relève demande spécifiquement aux Producteurs de lait du Québec de modifier leurs règlements quant à la représentation des relèves dans leur instances décisionnelles. En effet, la durée de mandat d'un représentant votant de la relève agricole est actuellement de seulement deux ans. La relève demande que ce poste puisse être renouvelé sans limite afin de pouvoir mieux porter ses enjeux dans ce secteur spécifique.



Agroenvironnement et accès aux terres

SOMMAIRE

- »»»» Donner un incitatif fiscal à la vente d'une terre à une relève et à l'achat d'une première terre agricole 15
- »»»» Encadrer le morcellement pour favoriser l'établissement d'une relève agricole 17
- »»»» Renouvellement du programme Territoires : drainage et chaulage des terres 19
- »»»» Favoriser la remise en culture des terres en friche 21
- »»»» Mettre en place des mécanismes afin de limiter la spéculation sur les terres agricoles 24
- »»»» Aide supplémentaire en agroenvironnement et appui à la transition agroécologique 26



Donner un incitatif fiscal à la vente d'une terre à une relève et à l'achat d'une première terre agricole

Demande

2

DEMANDE

La relève demande la participation de l'État pour la création d'un incitatif fiscal dans le but d'encourager les cédants à vendre leur exploitation à une relève agricole.

Cette demande provient du sondage sur l'accès et le prix des terres agricoles réalisé auprès des relèves à l'automne 2021.

ENJEUX

Un incitatif fiscal pourrait rendre plus avantageuse fiscalement la vente d'une terre à une relève agricole plutôt qu'à un propriétaire déjà établi ou à un individu qui n'a pas l'intention de la cultiver. Plusieurs outils sont déjà à la disposition du gouvernement pour permettre assurer la concrétisation de cette demande.

L'impôt minimum de remplacement (IMR) est un calcul de l'impôt distinct déterminé en parallèle avec des calculs d'impôt sur le revenu régulier d'un contribuable. Il supprime diverses dispositions fiscales préférentielles (critères) dont une personne peut bénéficier afin de réduire son revenu imposable. Si le contribuable se qualifie selon les critères de l'IMR, il aura droit à un remboursement à la fin de l'année fiscale.



Donner un incitatif fiscal à la vente d'une terre à une relève et à l'achat d'une première terre agricole

Demande

2

ENJEUX [SUITE]

Le crédit d'impôt à l'investissement est, pour sa part, un avantage destiné à l'acheteur, dans ce cas si, la relève. Il s'agit d'un crédit d'impôt qui s'applique sur des frais engagés pour l'acquisition d'un bien et qui diminue donc le montant payé lors de la transaction pour l'acheteur.

Dans le climat actuel du marché, un incitatif fiscal à vendre à une relève constitue un avantage pour les deux parties. Il pourrait donc encourager les agriculteurs cédants à entamer des démarches pour trouver une personne qui poursuivra les activités agricoles plutôt que de chercher à vendre au plus offrant.

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

Les incitatifs à mettre en place selon la relève agricole s'enchaînent dans des mécanismes fiscaux déjà existants, soit un impôt minimum de remplacement et un crédit d'impôt à l'investissement.

Avantage fiscal au vendeur

La relève propose d'ajouter à l'IMR une exception où la vente d'une terre à une relève agricole (40 ans et moins, ne possédant pas déjà de terres agricoles, etc.) permet au vendeur d'accéder à un remboursement de l'IMR.

Avantage fiscal à l'acheteur

La relève propose que le crédit d'impôt à l'investissement s'applique lors d'une transaction réalisée par une relève à l'achat d'une première terre agricole.

La FRAQ propose que ces deux avantages soient ajoutés à la Loi sur l'impôt et le revenu.

Encadrer le morcellement pour favoriser l'établissement d'une relève agricole

DEMANDE

La relève demande la participation de l'État pour la mise en place de mesures afin d'encadrer le morcellement des terres agricoles.

Cette demande provient du sondage sur l'accès et le prix des terres agricoles fait auprès des relèves à l'automne 2021.

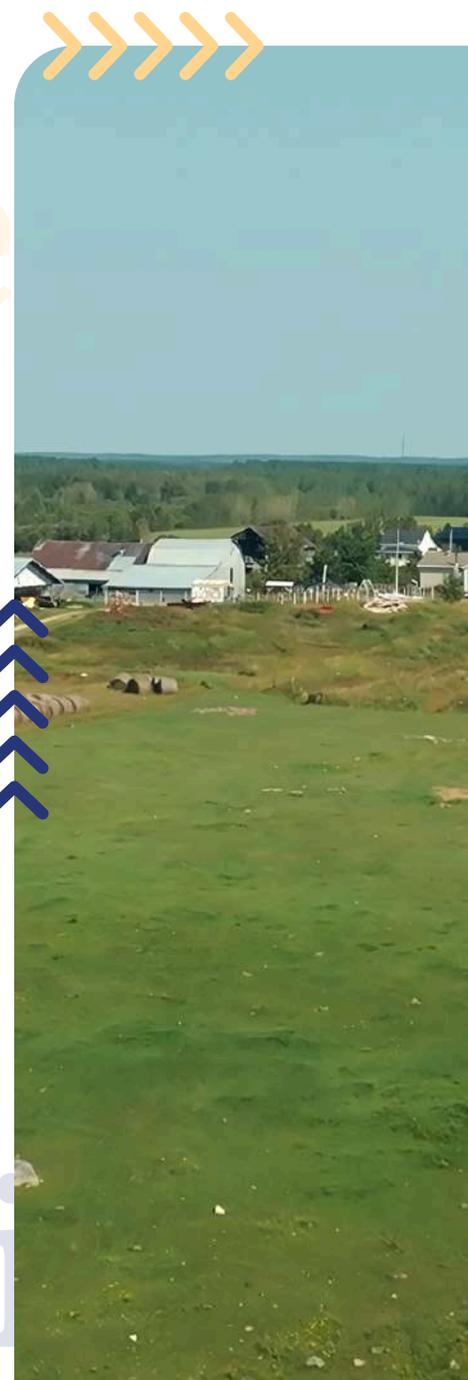
ENJEUX

Les bénéfiques que la relève peut trouver au morcellement sont multiples. En effet, le morcellement peut servir à certains projets agricoles de la relève qui ne demandent pas une large superficie cultivable. Encourageant la diversité des modèles, le morcellement peut constituer un élément central dans le démarrage de nouvelles entreprises. Cependant, cette action sans contrôle pourrait entraîner certains effets négatifs qui se doivent d'être adressés.

Si certaines relèves militent pour le morcellement, la relève doit toutefois participer à l'identification et à l'établissement du cadre et des outils nécessaires pour définir et contrôler ce morcellement et ainsi en limiter les risques de dérive.

Lors de la CNTAA et de ses consultations régionales, les pressions des municipalités semblaient très fortes sur le territoire agricole arguant que favoriser le morcellement faciliterait l'établissement de relève agricole. Or, la FRAQ souhaite rappeler que cette position sur l'encadrement du morcellement doit rester nuancée.

Au Québec, 64 % de la zone agricole du Québec est constituée de lots de moins de 4 ha, ce qui fait en sorte qu'il peut y avoir un nombre élevé de transactions, mais elles ne sont pas nécessairement vouées à des projets agricoles. Il existe donc des petites superficies agricoles pour les projets de la relève, mais celles-ci ne sont pas la propriété de producteurs agricoles ou ne sont pas accessibles. Ainsi, il faut se demander qu'est-ce qui explique cette situation



Encadrer le morcellement pour favoriser l'établissement d'une relève agricole

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

Pour Les mesures d'encadrement du morcellement des terres agricoles peuvent prendre plusieurs forme pour favoriser la relève sans apporter des impacts négatifs.

limiter la valeur constructible sur un lot morcelé

En limitant la superficie ou le coût maximal d'une nouvelle construction, cette mesure permettrait d'empêcher la construction de « maisons manoirs » et d'assurer une harmonisation des constructions sur le territoire. Pour les propriétés comprenant déjà une résidence, la relève demande de limiter au maximum leur détachement afin d'éviter de créer des nuisances techniques et humaines.

Contrôler l'accès à la construction d'une résidence

Un délai minimum pourrait d'abord être mis en place au-delà duquel si une entreprise est en mesure de démontrer sa rentabilité, la construction d'une résidence serait permise.

Par la suite, un programme de dynamisation du cadre bâti dans les régions et les villages avoisinant les exploitations agricoles devrait être élaboré. Ce programme devrait privilégier l'achat ou la location de maisons par la relève dans les villages avoisinant leurs lieux de production.



Renouvellement du programme Territoires : drainage et chaulage des terres

DEMANDE

La relève demande au MAPAQ de renouveler le programme Territoires : drainage et chaulage des terres pour cinq ans. De plus, elle demande de maintenir la liste des municipalités régionales de comté (MRC) admissibles sans en ajouter de nouvelles et de permettre aux entreprises de réappliquer à ce programme tout en priorisant celles qui font leur demande pour la première fois.

Cette demande a été formulée lors du congrès de la FRAQ en 2022.

ENJEUX

Le programme de soutien au drainage et au chaulage des terres qui s'est terminé en mars 2023 avait pour objectif d'améliorer et de revaloriser les terres offrant un potentiel de culture par l'augmentation des superficies drainées et chaulées dans certaines régions ciblées en versant une aide financière sous certaines conditions. Ce programme a permis la remise en culture de plusieurs terres en friche grâce à une aide financière pouvant couvrir jusqu'à 50% des dépenses admissibles avec un maximum de 50 000\$ ou 50% des revenus agricoles bruts. Il a malheureusement pris fin le 31 mars 2023 malgré son bilan positif.



votre avenir.

Renouvellement du programme Territoires : drainage et chaulage des terres

ENJEUX [SUITE]

Dans un contexte où toutes les actions sont importantes pour la protection de l'environnement, il a été démontré que le drainage et le chaulage peuvent créer des conditions favorables pour améliorer la croissance des plantes et la santé du sol, ce qui peut indirectement augmenter la capture et le stockage du carbone. Un sol sain et bien géré avec une végétation vigoureuse a un meilleur potentiel pour séquestrer le carbone à long terme.

Le programme qui encourage ces actions n'a toujours pas été reconduit, bien qu'il soit essentiel pour le maintien de l'activité agricole en région.

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

La relève demande que le programme Territoires : drainage et chaulage des terres soit renouvelé pour 5 ans ou qu'un programme similaire soit mis en place dans le but de préserver le potentiel agronomique des terres cultivables et de soutenir financièrement les entreprises qui mettent en place des processus de remise en culture de terres en friche.

Le programme n'a pas été renouvelé et ne devrait pas revenir sous sa forme actuelle. Par contre, **le drainage et chaulage sont inclus dans les dépenses admissibles à plusieurs programmes, notamment dans l'initiative ministérielle relève et dans le programme PIC-D.** Après vérification, l'intégration des pratiques et de drainage et chaulage permet de préserver le potentiel agronomique des terres cultivables et de soutenir financièrement les entreprises qui mettent en place des processus de remise en culture de terres en friche dans un plus large spectre territorial. Cependant, la démonstration de la similitude des montants octroyés pour les mêmes travaux dans les régions ayant eu droit précédemment au programme demeure difficile puisque l'ajout des dépenses admissibles en drainage et chaulage dans l'Initiative relève fait en sorte que des relèves dans des régions non admissibles et certaines productions (comme les entreprises acéricoles) sont incluses dans l'Initiative relève. Un travail de veille se doit donc d'être poursuivi dans la nouvelle mouture des programmes Territoires et dans les mesures qui viendront suivant la consultation nationale sur les terres agricoles.

Favoriser et valoriser la remise en culture des terres en friche

DEMANDE

La relève demande au MAPAQ de mettre en place une aide financière pour la remise en culture des terres en friche dans le cas où celles-ci permettent de dégager un revenu et la mise en place d'une taxe supplémentaire si les bénéficiaires de ce programme de soutien abandonnent la culture sur leurs terres. Plus globalement, la relève demande que le gouvernement réfléchisse à des mécanismes pour obliger les propriétaires de terres en friche à les cultiver.

Cette demande a été formulée lors du congrès de la FRAQ en 2022.

ENJEUX

Dans les années 2000, 100 000 ha de terres en friche, abandonnée et sans intention d'être cultivées, étaient recensés au Québec. Selon les données récentes de la CNTAA, les terres en friche sont encore bien présentes et nombreuses partout au Québec.

La pression foncière fait aussi craindre le pire pour la conservation des terres agricoles, ce qui en fait une priorité pour la relève. Comme les terres en friche sont des surfaces qui permettraient l'installation de nouvelles entreprises agricoles, une aide financière aux agriculteurs voulant remettre en culture un terrain qu'ils auraient laissé en friche représente un potentiel de développement important pour le futur de notre autonomie alimentaire.

L'État finance pourtant la plantation de forêts sur des friches agricoles pour en augmenter leur couvert végétal, ce qui a pour conséquence de changer la vocation de ces terres. Une fois la vocation agricole changée, il n'y a plus de retour en arrière.



Depuis 2018, le programme **Territoires : priorités bioalimentaires** appuie l'élaboration ou l'actualisation des PDZA. Des projets commencent ainsi à voir le jour au sein de territoires et de MRC en faveur de la remise en culture des terres. Ces projets ne sont cependant pas disponibles sur l'ensemble du territoire.



Favoriser et valoriser la remise en culture des terres en friche

ENJEUX [SUITE]

Dans le volet 3 du Programme investissement croissance (PIC), une aide financière existe pour la remise en culture des terres en friche. Cependant, cette aide n'est accessible que pour les agriculteurs ayant contracté un prêt auprès de la FADQ et ne répond donc pas à la demande formulée par la relève. De plus, les volets du programme ne répondent pas adéquatement aux besoins puisqu'ils doivent s'inscrire dans le cadre de travaux d'investissements majeurs.

La Communauté métropolitaine de Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ont développé des projets pour revaloriser leurs terres en friche. Pour la CMM, cette entente a été prolongée jusqu'en 2025 et prévoit maintenant l'attribution d'une somme de 2,4 M\$, notamment à des fins de remise en culture de friches agricoles dans le Grand Montréal.

La ville de Laval a récemment fait les manchettes puisqu'elle imposera une redevance aux propriétaires de terres en friche. Le propriétaire d'un terrain de 5000 m² (environ 54 000 pi²), par exemple, devrait payer une redevance de 1250 \$ annuellement, en plus de l'impôt foncier et de la surtaxe sur le remembrement agricole de 200 \$ qui existe déjà, une première au Québec.



La superficie de la zone agricole évolue au gré des exclusions et des inclusions autorisées par la CPTAQ ou décrétées par le gouvernement. La zone agricole a connu un sommet de 6 311 274 ha en 1997-1998, suivi d'une diminution jusqu'en 2009-2010. Cette diminution découle des demandes d'exclusion formulées par les organisations municipales pour répondre, principalement, aux besoins de développement urbain.

Selon un rapport de la CPTAQ, l'examen des données compilées permet de constater que du 2 % de territoire agricole, 64 % sont des lots de 4 hectares et moins. Les lots de moins de 4 hectares à l'intérieur de la zone agricole sont principalement des terrains utilisés à des fins autres qu'agricoles. En effet, seulement 8 % de ces terres sont possédés par des producteurs agricoles. Il en va de même pour les très grandes surfaces partout au Québec qui demeurent en friche pour des fins spéculatives ou dans l'espoir de pouvoir dézoner et y faire du développement immobilier.



Favoriser et valoriser la remise en culture des terres en friche

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

Ainsi, la relève demande au gouvernement d'assurer la remise en culture des terres en friche grâce à plusieurs mesures.

Offrir un programme de subvention pour la revalorisation des terres en friche

Nous demandons que l'ensemble des régions puissent bénéficier d'un programme de revalorisation des terres en friche administré par le MAPAQ en s'inspirant des initiatives des PDZA. Ce programme devrait couvrir les frais de défrichage et de plantation, sans devoir s'inscrire dans le cadre de travaux d'investissements majeurs.

Instaurer une taxe supplémentaire pour l'abandon de culture

Nous demandons que soit ajoutée l'obligation du maintien en culture par les propriétaires ayant bénéficié du programme afin de s'assurer que l'argent investi par l'État dans ce programme serve à long terme. S'inspirant des mesures municipales déjà en place sur l'utilisation de lots inoccupés et desservis par les services, il pourrait être imposé une taxe supplémentaire aux propriétaires ayant bénéficié des subventions du programme.

Obliger les propriétaires de terres en friche à les cultiver

Les lots agricoles ne sont pas possédés seulement par des producteurs agricoles. Que ce soient des fiducies, des villes ou des propriétaires privés, il est primordial de les obliger à respecter la valeur agricole des terres. La relève demande au gouvernement de mettre en place des mécanismes afin de décourager les propriétaires actuels de terres agricoles à les laisser en friche, que ce soit par l'instauration d'une taxe ou par tout autre moyen jugé approprié.

GAIN
PARTIEL

Dans les propositions incontournables du gouvernement dans les démarches de la consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles tenue en 2023-2024, il a été annoncé qu'il y aurait une **augmentation des moyens d'intervention des organisations municipales pour favoriser l'utilisation agricole du territoire**. De plus,, la ville de Laval, où la zone agricole diminue depuis de nombreuses années, imposera une redevance aux propriétaires de lots laissés en friche.

Mettre en place des mécanismes afin de limiter la spéculation sur les terres agricoles

DEMANDE

Afin de freiner le phénomène de spéculation foncière et l'augmentation rapide du prix des terres ainsi que de limiter la consolidation de terres par quelques joueurs, la relève agricole demande au gouvernement du Québec de mettre en place une loi anti-spéculation des terres agricoles et d'appuyer les organismes, comme les fiducies foncières.

ENJEUX

L'agriculture est aujourd'hui assujettie aux logiques d'échanges commerciaux mondiaux. Elle est considérée comme un produit soumis à la logique de libre-échange. Toutefois, il ne faut pas oublier que l'agriculture a une vocation nourricière et d'occupation raisonnée du territoire. Cet enjeu a été mis particulièrement sous lumière lorsqu'il a été question de souveraineté alimentaire à la suite d'événements comme la pandémie et la guerre en Ukraine.

Le territoire agricole subit plus que jamais une forte pression spéculative. La valeur des terres augmente de façon exponentielle et leur valeur marchande dépasse désormais leur valeur économique et agricole. Elles deviennent alors des investissements très rentables dans des transactions où la surenchère agressive est courante. Les transactions foncières intéressent de plus en plus d'investisseurs, qu'ils soient agriculteurs ou non. En effet, 50 % des acquisitions par des entreprises, en zone agricole, ont été faites par des non-agriculteurs en 2022, comparativement à 12 % en 2012.

Le territoire agricole est pourtant une ressource limitée (2 % du territoire), non renouvelable et stratégique pour l'économie et la sécurité alimentaire de la population.



Le cas de la Saskatchewan

Le Saskatchewan Farm Act, qui a été amendé en 2016, interdit les fonds de pension, leurs administrateurs et les fiducies privées d'acheter des terres agricoles dans la province et autorise le Farm Land Security Board (FLSB) d'exiger une déclaration légale pour toute personne ou société qui manifeste le désir d'acheter une terre agricole. La mission du FLSB est d'administrer les programmes relatifs à la protection des terres agricoles de Saskatchewan en vue de répondre aux besoins de sa communauté rurale.



Mettre en place des mécanismes afin de limiter la spéculation sur les terres agricoles

ENJEUX [SUITE]

Pourtant, la spéculation et les pressions exercées par les projets de développements immobiliers et industriels rendent difficile l'accès aux terres.

Alors que la terre est un outil essentiel pour les agriculteurs dans l'exercice de leur métier, cette pression spéculative détériore son accès pour la prochaine génération. L'accès à la terre est un des principaux freins à l'établissement de la relève agricole, ce qui ajoute une barrière dans un parcours déjà très difficile.

Même après le démarrage, les entrepreneurs agricoles de la relève sont victimes de ces hausses des prix. En effet, la jeunesse de leur entreprise les rend moins résilients face à la hausse du coût des intrants, de l'inflation, des frais de transports et d'assurances, la volatilité des taux d'intérêt, etc. Avant tout, cela les rend moins aptes à avancer les capitaux suffisants pour l'achat de terres à gros prix. La relève agricole doit bénéficier des moyens nécessaires pour continuer de nourrir le Québec et par conséquent la relève doit avoir accès aux terres.

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

La relève demande au gouvernement provincial de mettre en place une loi anti-spéculation des terres agricoles qui visent, entre autres, à limiter la consolidation des terres par quelques joueurs.

De plus, afin de reconnaître la diversité des modèles agricoles, la relève demande de poursuivre l'appui aux organismes, comme les fiducies d'utilité sociale agricole et la Fiducie agricole UPA-Fondation, qui visent à réduire la spéculation foncière.

Elle se joint aussi à la demande de mettre sur pied un observatoire du foncier agricole.

GAIN
PARTIEL

Suite à la consultation territoire du gouvernement du Québec, celui-ci a formulé son intention ferme de mettre en place des mécanismes afin de diminuer la spéculation foncière, en mettant notamment en place **un registre des transactions foncière et de créer un organisme de surveillance de ces transactions**. Cependant, les détails demeurent inconnus et la FRAQ craint que les mesures ne s'attaquent pas directement aux fiducies à volonté spéculatives. Une veille est donc toujours nécessaire.

Aide supplémentaire en agroenvironnement et appui à la transition agroécologique

DEMANDE

Dans un contexte de crise climatique, la relève agricole du Québec demande le maintien et la bonification des programmes d'adaptation aux changements climatiques afin qu'ils représentent les réalités difficiles des jeunes entrepreneurs agricoles et les soutiennent face à l'augmentation de la pression collective.

Cette demande regroupe deux demandes formulées lors du congrès de la FRAQ en 2023.

COÛT ESTIMÉ

100 M\$ supplémentaires dans les mesures et les programmes environnementaux

PALIER RESPONSABLE

Fédéral et provincial

ENJEUX

Beaucoup de pressions et d'attentes sociétales s'exercent sur les pratiques des agriculteurs: le prélèvement de l'eau, les pesticides, les gaz à effet de serre (GES), les milieux humides, les bandes riveraines, les autorisations environnementales, les déjections animales, etc. Le bien-être animal s'ajoute également aux enjeux environnementaux : stabulation libre, équipements et manipulation, espace, logements aménagés, environnement enrichi, etc.

Bien que nécessaires et souhaitables, ces changements de pratiques représentent des coûts importants, notamment pour la relève qui manque déjà de liquidité pour réaliser des investissements dans leur entreprise.

De plus, au-delà des pressions exercées par la population, les agriculteurs subissent de plein fouet les impacts des changements climatiques. Que ce soient les événements de sécheresses qui se répètent depuis les 10 dernières années ou encore la saison 2023 qui fut catastrophique avec des niveaux records d'indemnisation par les programmes parfois inadaptés de la FADQ, les agriculteurs font face à un climat qui les force à revoir leurs pratiques.

Les membres de la relève font partie des générations fortement sensibilisées aux enjeux environnementaux et cherchent à réduire l'impact environnemental de leur entreprise.

Aide supplémentaire en agroenvironnement et appui à la transition agroécologique

ENJEUX [SUITE]

Que ce soit par l'utilisation d'énergies renouvelables, l'entretien de la qualité des sols, la protection de la biodiversité et de l'eau potable, l'utilisation raisonnée des intrants chimiques, ils cherchent à assurer une pérennité de leur mode de vie. L'amélioration de leur empreinte environnementale ne doit cependant pas se faire à n'importe quel prix, ces efforts doivent être soutenus.

Les efforts de l'ensemble des acteurs de la chaîne se multiplient afin d'améliorer les pratiques environnementales. Ainsi, afin de répondre aux enjeux d'avenir liés à l'environnement, davantage d'aides sont nécessaires pour la future génération. Le 19 juin 2023, il a été annoncé que les investissements des secteurs de la production et de la transformation alimentaire sont passés de 1,5 milliard de dollars par année, de 2016 à 2018, à 2,3 milliards de dollars par année, de 2019 à 2022, une progression de 66 %.

Malheureusement, la situation financière et les conditions d'établissement de la relève sont de plus en plus difficiles. Dans le contexte inflationniste actuel, le coût des investissements pour amoindrir l'impact écologique est en forte croissance. L'augmentation des taux d'intérêt, l'augmentation de la valeur des terres ou encore le prix élevé des équipements ajoutent une pression supplémentaire sur la situation des entreprises de la relève.

Même si beaucoup d'espoir est donc placé entre les mains de la relève, leur fragilité financière ne permet pas de mettre en place les mêmes investissements que des agriculteurs qui sont établis depuis de nombreuses années. Il lui est donc beaucoup plus difficile de faire face aux changements climatiques qui réduisent significativement les rendements historiques de la province tout en offrant des produits qui correspondent aux demandes des consommateurs en ce qui a trait aux normes environnementales et aux impacts sur la biodiversité.

Bien que les investissements des secteurs de la production et de la transformation alimentaire aient progressé de 66% passant de 1,5 milliard en 2016 à 2,3 milliards de dollars en 2022, la majorité de ces sommes ont été versées pour accroître la capacité de production et leur productivité.



Aide supplémentaire en agroenvironnement et appui à la transition agroécologique

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

La relève demande aux paliers gouvernementaux de mettre en places plusieurs mesures.

Au gouvernement provincial

D'abord, la relève demande la création d'un nouveau programme de transition écologique ou l'intégration à un programme déjà existant d'un élément ayant pour objectif l'investissement dans des infrastructures de production d'énergie renouvelable avec un incitatif direct pour la relève.

Ensuite, elle demande de retirer le critère de formation académique pour permettre l'admissibilité de tous les agriculteurs de la relève aux programmes environnementaux et ainsi mieux répondre aux demandes des consommateurs.

Elle demande aussi que soit abaissé le seuil minimal d'admissibilité de l'aide financière demandée à 1000\$ de dépenses au moment du dépôt de la demande.

La relève demande que soient augmenter les montants maximums de remboursement pour la relève dans les programmes du MAPAQ et de la FADQ.

Et finalement, que le programme d'assurance récolte soit révisé pour être mieux adapté face aux changements climatiques en offrant de meilleures franchises, en prenant en compte des modèles d'affaires variés, en révisant les zones assurables et les dates de semis pour que les dédommagements couvrent les pertes réelles des agriculteurs.

Au gouvernement Fédéral

La relève demande les budgets octroyés à la plantation de terres agricoles dans certaines régions soient aussi éligibles pour tout projet d'énergies vertes dans le domaine agricole ainsi que les pratiques culturales captant les GES.





Financement et transfert

SOMMAIRE

- »»»» Mettre en place des outils de financement plus adaptés par la création de prêts long terme à la relève **30**
- »»»» Réforme du programme Appui financier à la relève **33**
- »»»» Adapter les programmes et les subventions pour prioriser la relève agricole **36**
- »»»» Financement des actions de l'organisme de maillage ARTERRE **39**
- »»»» Mise en place des mesures concertées pour appuyer les relèves agricoles dans un contexte de crise **41**
- »»»» Augmentation du budget du MAPAQ **43**
- »»»» Bonification des études des dossiers scolaires dans l'analyse de dossier à la FADQ **44**
- »»»» Augmentation du montant d'exonération de gain en capital **46**



votre avenir

DEMANDE

Afin de faciliter l'achat de terres agricoles ou le rachat d'entreprises agricoles déjà existantes, la relève demande au gouvernement provincial et à la FADQ d'offrir aux relèves agricoles, comme défini dans les critères du MAPAQ, des prêts à long terme sur une période de 40 ans dont le taux d'intérêt serait fixe, bas, et dont la mise de fonds de 20 % serait garantie par le gouvernement.

Il s'agit d'une demande historique de la FRAQ qui, sous différents modèles, cherche à favoriser l'accès aux crédits des jeunes agriculteurs.

COÛT ESTIMÉ

À déterminer selon la valeur des prêts

PALIER RESPONSABLE

Provincial

ENJEUX

Depuis 20 ans, il se perd en moyenne cinq fermes par semaine au Québec. Pourtant, il ne manque pas de relève : près de 1 000 diplômés sortent des écoles d'agriculture, tous niveaux confondus. Nous avons donc une relève formée d'un côté et beaucoup de cédants qui ont la volonté de transférer leur entreprise d'un autre. Cependant, des freins importants empêchent ces transferts de se concrétiser.

L'accès aux actifs, et surtout aux terres agricoles, constitue une barrière importante pour le démarrage de nouvelles entreprises agricoles et au rachat d'entreprises existantes. En effet, la valeur marchande et la valeur économique des fermes ne cessent de se distancer. Le coût d'acquisition des actifs agricoles a sextuplé en 30 ans. C'est particulièrement la valeur des terres qui a crû de 700 % durant les 20 dernières années. Si le recours à la location est de plus en plus courant, elle reste néanmoins une solution très fragile pour les producteurs dans les conditions actuelles.

Mettre en place des outils de financement plus adaptés par la création de prêts long terme à la relève

Demande

8



ENJEUX [SUITE]

Un prêt à long terme est un crédit provenant d'une banque ou d'un établissement financier dont la principale caractéristique réside dans une durée de remboursement longue, c'est-à-dire supérieure à 7 ans. On parle également d'un crédit de longue durée. Ce financement s'oppose ainsi au crédit à court ou moyen terme - de quelques jours à 7 ans.

Pour pouvoir procéder à l'achat d'une terre agricole et des autres investissements d'une entreprise, la relève doit contracter de nombreux prêts à taux d'intérêt variés. Ces prêts demandent des garanties souvent difficiles à fournir pour une clientèle plus jeune, possédant parfois déjà des dettes personnelles pour leurs études ou étant en début de démarches de crédit. De plus, le taux d'endettement des fermes au Québec qui était de 29 % en 2019 ajoute un poids financier et mental important sur les épaules de la relève.

Rappelons qu'une entreprise endettée sera plus craintive à réaliser des investissements importants pour assurer une meilleure rentabilité de l'entreprise, mais également pour atteindre une meilleure performance environnementale, respecter les normes en matière de bien-être animal ou encore inclure une nouvelle culture pour diversifier l'offre alimentaire québécoise.

Les produits en prêts disponibles actuellement ne correspondent pas au besoin des nouveaux producteurs, particulièrement pour la relève qui démarre avec peu de garanties. Bien que nous soyons privilégiés au Québec de pouvoir bénéficier des services de la FADQ, celle-ci doit prendre les risques nécessaires pour soutenir le développement de nouvelles entreprises agricoles en se détachant d'une logique strictement bancaire.

Mettre en place des outils de financement plus adaptés par la création de prêts long terme à la relève

Demande

8

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

La relève demande la mise en place de prêts à long terme, sur une période de 40 ans plutôt que 30, dont le taux d'intérêt serait fixe et bas pour toute la durée du prêt, et dont la garantie initiale serait offerte par le gouvernement.

Plus spécifiquement, ce prêt s'adresserait aux agriculteurs en démarrage disposant d'un plan d'affaires approuvé et âgés de 40 ans et moins.



GAIN
PARTIEL

Lors des dernières élections, la Coalition avenir Québec (CAQ) s'est engagée à **mettre en place ce genre de prêts**. Les modalités du 50 millions annoncé dans le budget 2024 sont encore inconnues, mais pourraient répondre à cette demande.



Réforme du Programme d'appui financier à la relève

DEMANDE

Les membres de la FRAQ demandent l'abolition de la distinction entre les statuts temps plein et temps partiel dans le Programme d'appui financier à la relève. De plus, ils demandent de permettre aux administrateurs de fermes de groupe d'y accéder. Finalement, avec l'augmentation des coûts de démarrage d'entreprise, les montants accordés devraient être plus représentatifs du contexte actuel.

Cette revendication est la combinaison de trois résolutions déposées en assemblée générale annuelle au printemps 2021.

COÛT ESTIMÉ

28.5 millions

- **4 millions \$** supplémentaires pour l'abolition du temps plein et du temps partiel
- **24.6 millions \$** (12.3 millions \$ d'augmentation du budget de l'appui financier à la relève)

PALIER RESPONSABLE

Provincial

ENJEUX

Actuellement, la relève ayant un emploi à temps partiel à l'extérieur de l'entreprise pour plus de 21 heures par semaine ou y tirant un plus grand revenu n'a droit qu'à la moitié de la subvention accordée par le Programme d'appui financier à la relève. Cette limite sous-entend que l'implication dans leur entreprise n'est considérée qu'à temps partiel malgré le fait que leur semaine de travail représente beaucoup plus qu'un classique 35 heures. En cumulant les heures travaillées à l'extérieur et celle à la ferme, la relève démontre bien qu'il est injuste d'évaluer l'implication dans l'entreprise en se basant sur ce critère.



Réforme du Programme d'appui financier à la relève

ENJEUX [SUITE]

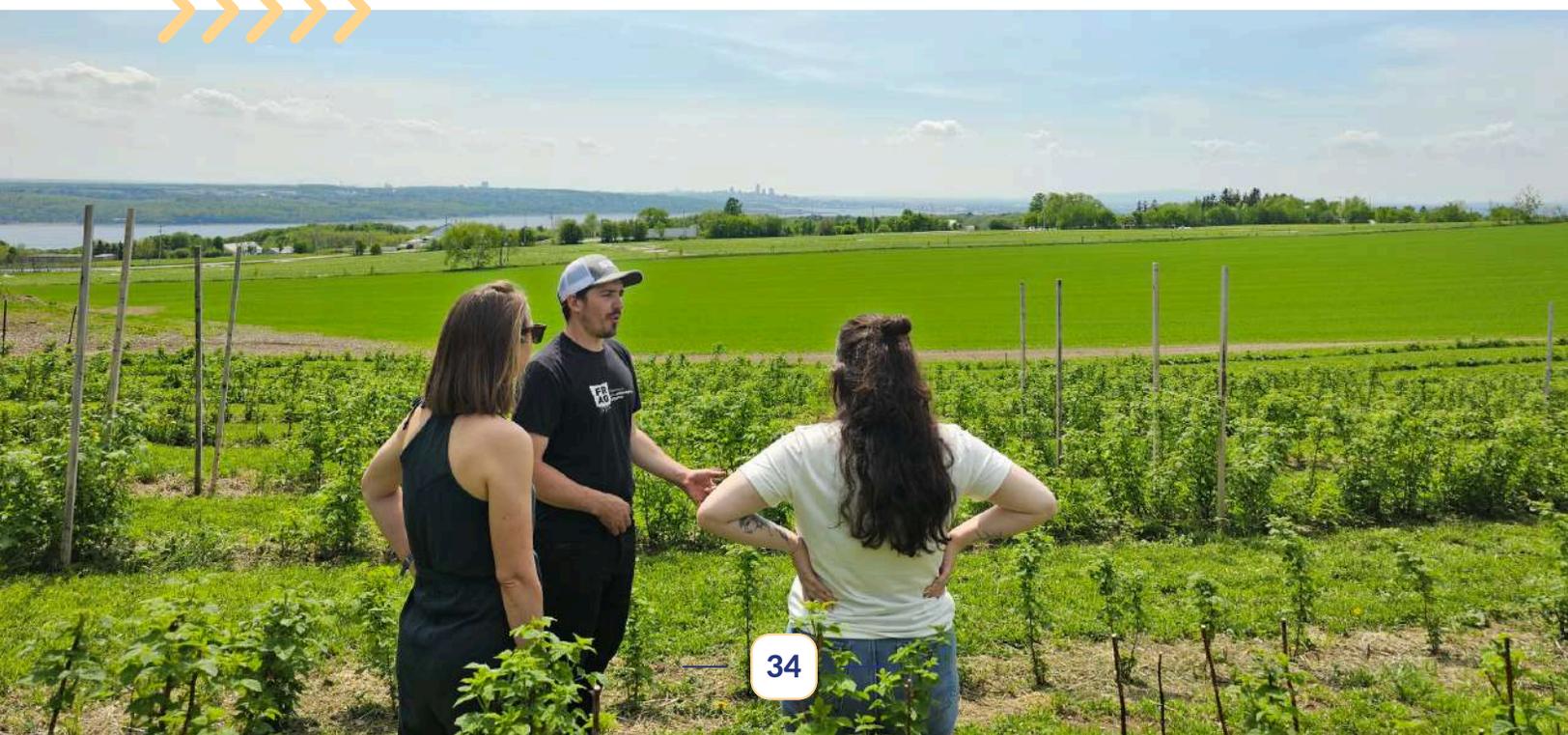
Pour la période 2022-2023, 274 relèvees ont été considérées à temps partiel par le programme et se sont prévaluées de la subvention, pour un montant total de 4 millions \$. Ces chiffres démontrent bien que la pratique est courante et permet aux jeunes agriculteurs d'avoir un revenu stable pendant leur établissement en plus de contribuer activement au développement économique de leur région.

Les critères d'admissibilités du Programme empêchent aussi le financement des agriculteurs se regroupant pour démarrer un projet et ayant moins de 20% des parts de l'entreprise. Malgré le fait qu'on observe une augmentation des modes d'établissements alternatifs comme des coopératives, le Programme ne s'est pas adapté dans l'interprétation des modèles et de leur structure juridique. La FADQ considérera une coopérative de solidarité au même titre qu'une compagnie dans l'interprétation des parts d'entreprise, un membre consommateur sera donc considéré dans le calcul des parts.



Selon le dernier Portrait de la relève agricole du Québec, 44 % des relèvees établies ont un emploi à l'extérieur. Celui-ci représente en moyenne 72 % de leur revenu annuel.

Un travail extérieur est plus fréquent pour les jeunes de la relève établis par démarrage d'une entreprise (63 %) comparativement à ceux établis par transfert non apparenté (50 %) ou par transfert familial (30 %).



Réforme du Programme d'appui financier à la relève

ENJEUX [SUITE]

La dernière révision des sommes versées par le Programme d'appui financier à la relève date de 2013. Pourtant, selon le plus récent recensement de Statistique Canada, la valeur marchande totale des terres et des bâtiments des exploitations agricoles au Canada a augmenté de 22,7 % par rapport au recensement précédent. Bien que l'augmentation des demandes ait entraîné une hausse du budget total, les montants octroyés n'ont pas été ajustés.

Il est évident que le Programme d'appui financier à la relève devrait être actualisé pour correspondre aux réalités d'aujourd'hui concernant les besoins de revenus externes, la diversification des modes d'organisation au sein des entreprises et l'augmentation drastique du coût d'établissement pour la relève agricole.

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

Fin du temps partiel

La relève demande l'abolition de la distinction entre le statut de temps plein et de temps partiel et par ce fait d'éliminer la différence au niveau de l'aide financière versée pour un agriculteur qui travaillerait à l'extérieur de l'entreprise.

Reconnaissance des fermes de groupe

La relève demande aussi une reconnaissance des fermes de groupe ayant des structures juridiques plus alternatives en retirant le critère exigeant de détenir un minimum de 20% de parts de l'entreprise pour le Programme d'appui financier à la relève ainsi qu'aux autres programmes de la FADQ. Cette demande s'inscrit dans un changement de mode d'établissement notable en agriculture.

Montants du Programme d'appui financier à la relève

Finalement, la relève demande d'augmenter les montants d'aide financière du Programme d'appui financier à la relève puisqu'ils n'ont pas été changés depuis plus de 10 ans et que la situation économique a significativement évolué.

Adapter les programmes et les subventions pour prioriser la relève agricole

DEMANDE

La relève demande au MAPAQ et tout autre organisme offrant un appui financier par le biais de subventions ou de programmes dans le milieu agricole de mettre en place un mécanisme afin d'en prioriser l'accès à la relève.

La relève demande aussi que les délais d'inscription à certains programmes soient prolongés pour permettre une plus grande adhésion.

Plus spécifiquement, que le délai d'activation du rabais relève actuellement disponibles pour les produits d'assurances et de protection du revenu de la FADQ et du volet 4 du PIC passe de 5 à 10 ans. De plus, que le nombre d'années en activité requis pour rendre une entreprise admissible à la protection du programme Sécuri-taux relève et de la nouvelle mouture du programme Territoires : Relève, entrepreneuriat et entreprises de petite taille, passe de moins de 5 ans à moins de 10 ans.

Cette demande regroupe deux demandes formulées lors des congrès de la FRAQ en 2022 et 2024.



Adapter les programmes et les subventions pour prioriser la relève agricole

ENJEUX

L'aide financière offerte par le MAPAQ et plusieurs autres organismes publics disponible aux agriculteurs est essentielle pour toutes les entreprises du secteur agricole. Il faut toutefois souligner que les entreprises de la relève en démarrage ou en expansion ont souvent davantage besoin de ce soutien.

Cette aide peut prendre plusieurs formes : initiatives ministérielles, enveloppes budgétaires, programmes gouvernementaux, etc. Cependant, la disponibilité cause parfois un problème pour des entreprises qui n'ont pas plusieurs années d'expérience derrière elles.

Que ce soit parce que les fonds disponibles sont distribués aux premiers arrivés, que les périodes d'inscription concordent avec des moments plus chargés de la saison, qu'il n'y ait pas eu d'annonce avant l'ouverture d'un programme, d'une méconnaissance, d'une surcharge administrative ou pour plusieurs autres raisons, les entreprises de la relève ne sont pas toujours outillées pour en bénéficier. En favorisant les producteurs qui ont une plus grande facilité avec ces démarches ou qui ont plus de temps pour les faire, le processus pour accéder à un soutien financier de l'État devient inéquitable.

Pourtant, les entreprises de la relève seraient les plus avantagées par les programmes gouvernementaux. En effet, en soutenant le développement d'une jeune entreprise ou d'une entreprise en transfert dès ses premiers pas, on assure une plus grande résilience et une meilleure stabilité financière. Accessible au bon moment du cycle d'une entreprise, l'aide financière de l'État aurait alors un impact beaucoup plus important sur la survie des entreprises agricoles de la relève. En augmentant la période durant laquelle la relève peut s'inscrire aux avantages mentionnés ci-haut, on assure aussi une meilleure répartition de cette aide à des moments opportuns. En effet, le rabais relève de 25% offert par la FADQ pour ses produits d'assurances et de protections du revenu n'est que de trois années consécutives qui doivent être choisies dans les deux premières années suivant l'aide du Programme d'appui financier à la relève. En contrepartie, la relève doit patienter cinq ans pour avoir accès au volet 4 du PIC, mais devait faire sa demande pour bénéficier des avantages du volet 1 du programme Territoires : Relève entrepreneurial et entreprises de petite taille dans les cinq premières années suivant l'établissement.

À la lecture de ces spécificités, on constate rapidement qu'une harmonisation des calendriers du soutien financier et d'un mécanisme de priorisation pour la relève sont aujourd'hui nécessaires.

Adapter les programmes et les subventions pour prioriser la relève agricole

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

La relève demande que les programmes et les subventions provenant du MAPAQ et de tout organisme du milieu agricole incluent des mécanismes de priorisation pour mettre fin à l'iniquité qui sévit actuellement pour ses membres.

La relève demande aussi que les délais des programmes futurs et mentionnés, Territoires et PIC entre autres, soient harmonisés pour mieux soutenir ses membres sur une période mieux définie et plus représentative de la réalité. Le projet de démarrage ou de transfert d'une entreprise agricole ne se limite pas aux cinq premières années et le soutien financier devrait en être le reflet en ajustant à moins de 10 ans de production les aides ayant ce critère.



DEMANDE

Les membres de la relève demandent à la Fédération de travailler avec les partenaires concernés afin de trouver des solutions pour pérenniser le service de L'ARTERRE au Québec.

Cette demande a été formulée en 2022 lors du congrès de la FRAQ.

COÛT ESTIMÉ

3,5 millions \$
(estimation en fonction de service avec une gouvernance similaire)

PALIER RESPONSABLE

Provincial



L'ARTERRE est issu de la fusion de Banque de terres, projet mis en place par la MRC de Brome-Missisquoi et Banque de fermes. Depuis 2018, le CRAAQ coordonne le service à l'échelle provinciale.

Le service est actuellement offert dans 49 MRC à travers le Québec. Une quarantaine d'agents de maillage accompagnent les aspirants agriculteurs et les propriétaires agricoles dans leurs démarches respectives.

Le nombre de jumelage entre aspirants agriculteurs et propriétaires adhérents poursuit sa croissance.



Financement des actions de l'organisme de maillage L'ARTERRE

ENJEUX

L'ARTERRE est un service de maillage axé sur l'accompagnement et le jumelage entre aspirants-agriculteurs (relève) et propriétaires (cédants). Il contribue au rayonnement et au dynamisme de l'agriculture à travers le Québec. Ainsi, puisque L'ARTERRE a un impact positif dans le milieu agricole autant pour les cédants que la relève, la FRAQ croit que ce service devrait profiter d'un soutien financier national de la part de l'État.

Actuellement, le financement de L'ARTERRE dépend des municipalités et des partenaires régionaux. Il est difficile à pérenniser, car négocié à la pièce, les ententes sont de courte durée, soit de 2 ou 3 ans seulement. De plus, certaines charges sont considérées à temps partiel. La formation et la rétention des ressources sont difficiles, d'autant plus dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre. En effet, seulement 25 % des agents de maillage de L'ARTERRE acceptent de renouveler leur contrat entraînant une perte de ressources expérimentées. Notons également que le déploiement de nouvelles ressources dans les régions est parsemé d'embuches en raison du financement régionalisé.

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

La FRAQ est un partenaire de première heure de L'ARTERRE et de leur mission puisqu'il est primordial de soutenir l'ensemble des ressources qui aident le déploiement de la relève partout au Québec. Ainsi, afin d'assurer la pérennité du service et d'éviter la perte de ressources formées, la FRAQ estime qu'il est nécessaire de revoir le modèle de financement de L'ARTERRE. Nous croyons qu'en plus d'un financement pour une équipe de coordination au national, le gouvernement devrait également soutenir l'ensemble des ressources humaines dans les régions (agents de maillage) afin d'en pérenniser le financement.

DEMANDE

La relève demande que l'ensemble des acteurs du milieu agricole mettent en place des mesures concertées pour appuyer la relève agricole dans un contexte de crise.

Cette demande regroupe plusieurs demandes formulées aux congrès de la FRAQ en 2022 et 2023.

ENJEUX

Les dernières années ont été marquées par une augmentation drastique du prix des intrants et des coûts de production. Ces événements ont créé des conditions macroéconomiques qui impactent directement les agriculteurs et particulièrement ceux de la relève. Cette situation a plongé plusieurs entreprises agricoles dans des situations financières alarmantes.

Un sondage mené par l'UPA en mars 2023 démontre que 23 % des répondants sont actuellement en mauvaise ou très mauvaise santé financière. En effet, leurs dépenses d'exploitation augmentent plus rapidement que leurs revenus.

Ce contexte est alarmant pour la relève agricole, particulièrement celle en démarrage, qui est malheureusement en plus grande précarité économique. En effet, lors d'un démarrage, plusieurs dépenses sont inévitables pour atteindre un seuil de productivité viable pour les agriculteurs. Dans les conditions économiques des dernières années, s'additionnant aux prix grandissants des terres agricoles, ce seuil est de plus en plus difficile à atteindre.

Le même sondage démontre que 39 % (contre 34 %) des répondants de la relève ont un ratio de solde résiduel négatif. En d'autres mots, deux fermes sur cinq ne génèrent pas assez d'argent pour couvrir leurs obligations financières.

Aussi, les propriétaires d'entreprises sont de plus en plus vieillissants. Dans les conditions actuelles, le transfert d'entreprise agricole s'avère très difficile. En 2021, une hausse du taux d'intérêt de 1 % coûtait 250 M\$ aux producteurs agricoles du Québec.



Selon un sondage réalisé par l'UPA au printemps 2023, une ferme sur dix prévoit fermer ses portes. Pour les entreprises de la relève, c'est trois fermes sur dix qui ne pensaient pas être toujours en activité à l'été 2024.



RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

La relève demande de mettre en place des programmes d'aide d'urgence afin d'injecter des liquidités pour les entreprises agricoles.

Au gouvernement provincial

La relève demande d'actualiser plus rapidement les programmes ASRA autant sur le revenu que sur le coût de production et d'inclure la cotisation et la contribution à l'ASRA dans le calcul du coût de production. De plus, elle demande de bonifier les programmes en place, dont les programmes AGRI et ASREC, afin qu'ils reflètent davantage la réalité des entreprises de la relève.

Enfin, la relève demande de modifier le Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt pour que le Sécuri-Taux Relève soit applicable à 100 % de la portion d'intérêt excédant 3 %, peu importe le niveau de formation de la clientèle et que le seuil maximal couvert passe de 500 000 \$ à 2 M\$;

Aux différents paliers de gouvernement

La relève demande de mettre en place un programme de soutien aux salaires pour les entreprises agricoles tout en prévoyant le maintien de l'équité basée sur l'expérience et les compétences, et de permettre la stabilité en emploi.

GAIN
PARTIEL

À la suite des mesures annoncées par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation le 13 juin dernier, La Financière agricole du Québec (FADQ) **bonifiera sa protection contre la hausse des taux d'intérêt auprès de la clientèle relève** en prolongeant la protection à la suite de votre période 0-5 ans venue à échéance à partir du 1er avril 2024, **passant de 5 à 7 ans le nombre d'années de protection.**

À compter du 1er avril 2024 et jusqu'au 31 mars 2026, la FADQ compensera également 100 % de la portion des intérêts excédant un taux de référence de 4%, sans distinction de la formation de l'individu. La relève voit positivement cette décision et espère que l'élargissement du programme deviendra une mesure permanente.

Augmentation du budget du MAPAQ

DEMANDE

La FRAQ demande au gouvernement du Québec d'augmenter drastiquement les montants alloués au portefeuille de l'agriculture dans le budget provincial et de se doter d'une réelle politique agricole innovante et avant-gardiste.

ENJEUX

Depuis de nombreuses années, la proportion du budget provincial pour le MAPAQ est d'à peine 1%, et ce malgré les mesures de soutien qui ont été mises en place lors des politiques de relance liées à la Covid-19.

Encore une fois en 2024, le scénario se répète et ne répond pas aux préoccupations pressantes de centaines d'entreprises agricoles pour lesquelles la rentabilité est compromise puisqu'elles sont plus affectées que les autres secteurs par la hausse fulgurante de l'inflation, du coût des intrants et des taux d'intérêt.

Les membres de la relève, ayant un taux d'endettement plus élevé, sont particulièrement sensibles aux manques de ressources financières dans le secteur agricole. Pour plusieurs, le rêve de vivre de l'exploitation d'une entreprise agricole est en péril si le gouvernement du Québec ne profite pas du mandat fort que les électeurs lui ont offert. Électeurs pour qui l'atteinte de la souveraineté alimentaire et le soutien d'une agriculture locale sont des sujets très importants.

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

La relève demande au gouvernement provincial d'augmenter drastiquement le pourcentage alloué au portefeuille de l'agriculture dans le budget provincial ainsi que de se doter d'une réelle politique agricole innovante et avant-gardiste.

De plus, la relève demande de revoir la formule de financement des municipalités pour que les sommes allouées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles soient attribuées à un autre poste de dépenses du MAPAQ afin que l'augmentation du budget de ce dernier bénéficie directement aux producteurs agricoles.

Bonification des études des dossiers scolaires dans l'analyse de dossier à la FADQ

DEMANDE

La relève demande que lors de l'analyse de dossier à la FADQ, tous les crédits de tous les cours réussis et pertinents soient comptabilisés dans l'étude des niveaux pour toutes les subventions.

Cette demande a été formulée lors du congrès de la FRAQ en 2024.

ENJEUX

Les analyses de dossiers à la FADQ se basent sur plusieurs critères d'admissibilité qui changent au fil du temps et du portrait agricole du Québec. En effet, le programme d'appui financier à la relève agricole qui est entré en vigueur en 2001 a depuis subi 20 modifications. Parmi elles, l'analyse de la formation a évolué afin de mieux s'adapter au portrait changeant de la relève. Malheureusement, encore aujourd'hui, la relève constate des injustices en lien avec certaines analyses de dossiers.

La FRAQ est consciente que l'utilisation du niveau de formation académique dans l'analyse des dossiers pour l'admissibilité et le niveau d'aide financière de certains programmes a comme objectif de favoriser l'acquisition de connaissances par le biais d'une formation spécialisée en agriculture. Elle considère elle-même que la promotion de la formation est essentielle dans le milieu agricole.

Cela n'empêcherait toutefois pas de prendre en compte les différents crédits de cours suivis en lien avec l'agriculture, l'administration, la gestion ou toute autre discipline pertinente, même si un programme entier n'est pas terminé.



La relève agricole est de plus en plus formée. La proportion de jeunes de la relève ayant obtenu un diplôme d'études postsecondaires (y compris le diplôme d'études professionnelles) est passée de 82 % en 2016 à 86 % en 2021. Dans l'ensemble de la relève, la proportion de diplômées et de diplômés universitaires a particulièrement augmenté, passant de 14 % en 2016 à 20 % en 2021. Ces chiffres montrent que la formation reste importante pour les jeunes de la relève.



Bonification des études des dossiers scolaire dans l'analyse de dossier à la FADQ

ENJEUX [SUITE]

En effet, la situation financière des relèves n'est pas parfaite. Lors des premières années de productions, les liquidités sont très limitées et le taux d'endettement est plus élevé. La situation est souvent encore pire pour les projets de démarrage plus précisément. En étant reconnues au niveau réel de la formation qui a été suivie, les aides offertes par les programmes permettent un allègement significatif pour la relève.

Aujourd'hui, il n'est plus à prouver que le métier d'agriculteur demande de nombreuses compétences dans divers domaines. La prise en compte des parcours académiques parfois atypiques et multiples de la relève permettrait alors de valoriser ces connaissances diversifiées tout en assurant la promotion de la formation telle que la FADQ le souhaite. Elle contribuerait aussi à reconnaître que le développement durable des entreprises agricoles et des régions passe par la diversité des profils.

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

La relève demande que l'analyse des dossiers académiques lors de l'estimation du niveau d'aide accessible pour certains programmes soit actualisée et prenne en compte la diversité des parcours en reconnaissant les crédits de cours réussis en agriculture ou toute discipline pertinente sans qu'un diplôme y soit associé.

GAIN

Suite à cette demande, la Financière agricole du Québec (FADQ) a répondu positivement à la demande de la relève et reconnaîtra maintenant les crédits faits dans un programme végétal à une relève se lançant dans une production animale et vice versa. Les cours doivent cependant être faits dans une formation agricole.

DEMANDE

La relève demande d'augmenter le montant de l'exonération fiscale pour le transfert d'entreprise afin qu'il passe de 1 million à 2 millions de dollars (M\$) lors de la vente à une relève agricole. Aussi, elle demande d'adapter les critères d'exonération provinciale afin de les assouplir et de concorder avec ceux du Canada. La FRAQ souhaiterait également travailler conjointement avec l'UPA sur cette demande afin que les interventions auprès des instances gouvernementales se déroulent bien et aient davantage de poids.

Cette demande a été formulée lors du congrès de la FRAQ en 2024.

ENJEUX

Plusieurs règles régissent le transfert d'entreprises agricoles au Québec afin d'encourager la relève agricole et la continuité des entreprises familiales. Parmi ces mécanismes de transfert, la fiscalité joue un rôle majeur.

En agriculture, lorsque les entreprises agricoles sont transférées, un gain en capital important se dégage étant donné leur grande valeur. À ce jour, afin de favoriser le transfert, l'exonération fiscale sur le gain en capital s'applique sur le premier million (1 016 836 \$).

Cependant, ce montant ne représente plus la réalité du milieu agricole et n'est pas assez avantageux pour la relève puisque le coût des exploitations agricoles ne cesse d'augmenter. La relève considère que le premier million n'est plus suffisant pour concorder avec la réalité du marché agricole. À titre d'exemple, au Québec, l'actif moyen des fermes avait une valeur marchande de 3,7 M\$ au 31 décembre 2021. C'est deux fois plus que 10 ans plus tôt. En contrepartie, la dette moyenne par ferme a franchi le seuil de 1 M\$ la même année et représente 29 % en proportion de l'actif. Au Québec, comme au Canada, la valeur moyenne des fermes suit un mouvement de hausse.



Le projet de Loi C-208 Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (transfert d'une petite entreprise ou d'une société agricole ou de pêche familiale) a été voté et a reçu sa sanction royale en juillet 2021.



Augmentation du montant d'exonération de gain en capital

Demande

15

ENJEUX [SUITE]

En 2021, plusieurs avancements et changements ont été faits au fédéral quant à la flexibilité du transfert d'entreprise. Cependant, le montant d'exonération de gain en capital est resté le même. Aussi la flexibilité sur les règlements fédéraux n'est pas encore acquise au Québec. Ces règlements québécois sont encore trop restrictifs afin d'aider les entreprises de la relève. Le gouvernement du Québec, n'a d'ailleurs toujours pas annoncé qu'il allait assouplir ses critères conformément aux orientations du gouvernement fédéral.

Rappelons que dans une réflexion plus large, il est impératif d'augmenter les budgets gouvernementaux afin de soutenir l'agriculture tel qu'en fait mention la Demande 13 de ce document.



RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

La relève demande que le montant de l'exonération fiscale pour le transfert d'entreprise de 1 M\$ passe à 2 M\$ lorsque le transfert d'entreprise agricole se fait à une relève. Il faut aussi que les critères d'exonération concordent avec ceux du Canada.

L'UPA est un bon allier dans ce dossier et la FRAQ souhaite continuer à faire des interventions auprès des instances gouvernementales avec cette organisation.



À compter du 25 juin 2024, augmentation de la déduction pour gain en capital à 1,25 M\$.





Mise en marché, transformation et traçabilité

SOMMAIRE

- »»»» Favoriser le développement de compétences pour la création de circuits courts 49
- »»»» Création d'un crédit d'impôt à l'achat d'aliments locaux 51
- »»»» Réciprocité des normes 53
- »»»» Système centralisé de vente de quota relève 55



la relève
agricole
pour
votre avenir

Favoriser le développement de compétences pour la création de circuits courts

DEMANDE

La relève demande que soit ajouté dans la formation technique en agriculture l'apprentissage des différentes plateformes et moyens de mettre en place un circuit court de commercialisation au consommateur pour les futurs producteurs.

Cette demande a été formulée en 2021 lors de rencontres avec le gouvernement du Québec.

ENJEUX

La gestion de la mise en marché est actuellement absente de la formation de base en gestion d'une entreprise agricole. C'est une lacune importante surtout dans un contexte d'explosion des coûts de transport.

Cette augmentation a contribué pour plusieurs à une transition vers les circuits de distribution courts, forçant les entreprises à mettre en place des nouvelles pratiques au niveau de leur mise en marché pour répondre aux exigences grandissantes de leur clientèle qui cherche des produits locaux, frais, diversifiés et dont elle connaît la provenance. Ce type de mise en marché entraîne aussi une mise en valeur du secteur agricole puisqu'un intérêt se tourne vers les modes de production et l'occupation dynamique du territoire. De plus, la relation entre les producteurs et les consommateurs qui découle des circuits courts est bénéfique pour tous.

Les entreprises de la relève sont particulièrement soucieuses de la demande du marché et des consommateurs. Elles tentent d'y répondre en adoptant des pratiques respectueuses de l'environnement et du bien-être animal. Ces pratiques doivent être mises en valeur. Cette commercialisation en circuit court nécessite des compétences précises qui doivent être offertes dans le cadre de formations. La demande de la relève d'intégrer davantage de formations sur la mise en marché de proximité apparaît évidente pour contribuer à encourager ces initiatives répondant aux besoins des consommateurs et aussi de certaines orientations gouvernementales.

Favoriser le développement de compétences pour la création de circuits courts

ENJEUX [SUITE]

De plus, l'étiquetage et l'affichage de la provenance des produits devraient contribuer à la mise en valeur de ces pratiques. La découpe pour la vente au détail ainsi que l'emballage ont souvent lieu directement en épicerie. Cependant, l'étiquetage final du produit ainsi découpé et emballé au point de vente n'a pas l'obligation d'indiquer sa provenance, ce qui peut avoir un impact sur le niveau de confiance du consommateur et, ultimement, sur son choix. Il en va de même pour le rayon des fruits et légumes frais où l'affichage en magasin peut proposer plus d'un pays de provenance pour un même produit. La vente en circuits courts est donc la seule manière de s'assurer que les produits finaux soient clairement identifiés comme provenant de son entreprise

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

La relève demande que soit ajouté, dans les formations en agriculture, l'apprentissage des différentes plateformes et moyens de mettre en place un service de vente directe au consommateur pour les futurs producteurs. Ce volet devrait faire partie du cursus de formation de l'ensemble des productions, qu'il soit optionnel ou obligatoire.

Finalement, en favorisant l'accès au financement des jeunes producteurs pour mettre en place un système de vente directe par un nouveau programme ou subvention, le gouvernement permettrait aux relèves de l'ensemble du Québec d'atteindre adéquatement les objectifs de consommation locale.



GAIN

Lors de l'analyse des cursus de toutes les institutions collégiales du Québec offrant une formation technique en gestion agricole, il est maintenant possible de constater qu'ils incluent tous au moins un cours abordant la mise en marché, la mise en marché de proximité, etc. outillant alors les nouveaux membres de la relève à un marché en changement.

Création d'un crédit d'impôt pour l'achat d'aliments locaux

DEMANDE

La relève demande aux gouvernements de mettre en place un crédit d'impôt pour les consommateurs, les entreprises, les institutions et les services publics qui s'approvisionnent en aliments locaux directement auprès des producteurs agricoles.

Cette demande a été formulée lors du congrès de la FRAQ en 2022.

COÛT ESTIMÉ

Un crédit de 2 \$ offert pour chaque 10 \$ dépensé par un consommateur directement chez le producteur

PALIER RESPONSABLE

Provincial et fédéral

ENJEUX

L'augmentation de l'achat d'aliments locaux est un enjeu central pour l'agriculture au Québec.

En effet, la pandémie et les différents conflits internationaux des dernières années ont exposé une fragilité du système alimentaire et certainement renforcé la volonté des gouvernements à mettre en place des politiques d'achat local ambitieuses. Les achats locaux représentent un potentiel encore plus intéressant pour les producteurs s'ils sont commercialisés en mise en marché de proximité et en circuits courts. De plus, les appellations comme «Aliments du Québec» qui est connue par environ 97% de la population permettent déjà d'identifier les produits québécois tout en influençant le choix des consommateurs comme c'est actuellement le cas pour 80% d'entre eux.



Création d'un crédit d'impôt pour l'achat d'aliments locaux

ENJEUX [SUITE]

La commercialisation par circuits courts comporte de multiples avantages :

- Créer une proximité entre consommateurs et agriculteurs;
- Valoriser la profession d'agriculteur et des autres métiers du secteur agroalimentaire;
- Accès à des produits frais, diversifiés et de qualité favorisant une alimentation saine;
- Meilleure connaissance de la provenance des aliments et des modes de production;
- Une plus grande visibilité des produits québécois;
- Contribution à l'occupation dynamique du territoire et à l'économie locale et régionale.

En plus de ces avantages, les retombées économiques potentielles de la mise en marché de proximité sont très importantes. À titre d'exemple, si chaque ménage québécois remplaçait seulement 12\$ d'aliments d'ailleurs par des aliments d'ici dans son panier d'épicerie, la demande aux entreprises d'ici serait accrue de 1 milliard de dollars.

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

La relève demande la mise en place d'un crédit d'impôt pour l'achat d'aliments directement chez le producteur. Nous demandons une compensation financière qui inciterait à prioriser ces aliments par rapport à d'autres. Cet incitatif est, pour la FRAQ, le meilleur moyen d'accéder à cette valorisation des aliments et des producteurs d'ici.

La FRAQ encourage l'utilisation des marques d'Aliments du Québec pour concrétiser sa demande. En fonction des achats, un crédit d'impôt serait applicable aux deux catégories visées, les particuliers et les entreprises, institutions et services publics pour un minimum d'achats par transaction ainsi qu'un maximum d'achats annuels.

Comme d'autres formes de crédit d'impôt, le consommateur pourrait avoir la possibilité de joindre son abonnement aux paniers estivaux ou des factures d'aliments achetés chez un producteur lors de sa déclaration d'impôts.

Réciprocité des normes

DEMANDE

La relève demande au gouvernement que les produits qui n'ont pas les mêmes normes qu'au Québec soient taxés dans un principe de réciprocité des normes. Les revenus engendrés par cette taxe seraient redistribués à l'agriculture d'ici.

Cette demande a été formulée lors du congrès de la FRAQ en 2024.

ENJEUX

L'asymétrie dans les normes de production des produits agroalimentaires est très présente. Qu'elle soit sociale, environnementale, agronomique, économique ou de salubrité, tous les pays règlementent la production de leurs aliments différemment.

Parmi les déséquilibres, les producteurs d'ici sont souvent fortement désavantagés par rapport à des producteurs de l'international contre qui ils entrent en compétition au niveau des coûts de production, à l'imposition de normes environnementales plus strictes, aux normes sur l'utilisation de pesticides, aux conditions salariales, au climat, aux normes de bien-être animal, etc.

Des produits importés ayant des normes de production moins contraignantes cohabitent donc avec les produits locaux. Bien que les consommateurs ne soient pas au courant, un fort désavantage concurrentiel est présent pour les produits d'ici : coûts de production plus élevés, fardeau administratif, compétition accrue, pertes des parts de marchés et dépendance des importations alimentaires.

La relève comprend la complexité de la réciprocité des normes et l'importance de nuancer. Il est toutefois essentiel de maintenir un équilibre entre l'ouverture aux échanges internationaux et la protection des producteurs locaux pour garantir un système alimentaire durable et équitable.

La relève croit que l'incohérence des échanges et du marché de denrées alimentaires sur le plan international nuit fortement à l'établissement et la commercialisation de produits locaux et donc au développement des entreprises locales.

Réciprocité des normes

ENJEUX [SUITE]

Aussi, les savoir-faire et la grande qualité des produits du Québec auraient davantage à être mieux connus pour exposer ces enjeux. Cela aurait un impact significatif sur la compréhension des consommateurs de la complexité des différents déséquilibres qui limitent la relève dans son établissement et l'actualisation de ses pratiques.

Pour soutenir la relève agricole au Québec, il est donc important de mettre en place des politiques et des programmes qui facilitent l'accès au financement, qui encouragent l'innovation et qui protègent les producteurs locaux contre une concurrence déloyale.

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

La relève demande davantage d'équivalence et d'équité dans les normes environnementales, sociales, économiques, agronomiques et de salubrité entre les entrepreneurs d'ici et ceux de l'étranger. Autrement dit, elle demande d'instaurer les mêmes normes aux produits agroalimentaires importés qui trouvent leur équivalent dans une production locale.

La relève demande aussi que les gouvernements taxent les produits pour lesquels les mêmes normes ne sont pas applicables dans un principe de réciprocité et que les revenus soient réinvestis en agriculture au Québec.

Système centralisé de vente de quota relève

DEMANDE

La relève demande que le règlement du SCVQ soit modifié afin de permettre aux producteurs en obligation de remise de quota relève de ne pas être pénalisés de ce même quota dans le calcul du SCVQ.

Cette demande a été formulée lors du congrès de la FRAQ en 2024.

ENJEUX

Parmi les aides à la relève dans la production laitière, deux outils principaux favorisent l'établissement et le transfert d'entreprise laitière: le programme d'aide au démarrage et le programme d'aide à la relève par prêt de quotas. Dans le cas du second programme, le remboursement est obligatoire après un certain nombre d'années. Lors du remboursement de ce quota prêté par le programme, les entreprises ont développé les capacités de produire cette quantité de lait.

Cependant, lors de l'encan mensuel du SCVQ, les entreprises qui en sont au remboursement sont pénalisées dans leurs chances et leurs moyens de rachat de quotas. En effet, le SCVQ contient des règles de maximum d'offre d'achat et permet une priorité d'achat équivalente à la quantité de quotas devant être remise mensuellement. Cette priorisation diminue la quantité potentielle d'achats d'un producteur en obligation de remise de relève comparativement aux autres producteurs.



L'encan SCVQ permet aux producteurs de lait d'acheter ou de vendre des quotas de production de manière transparente et efficace, en fonction des besoins du marché et des conditions économiques.



RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

La relève demande des mesures visant à encourager la relève agricole à s'engager dans le secteur laitier en facilitant leur accès aux quotas de production et en leur offrant un soutien adapté à leurs besoins spécifiques. Ainsi, la pénalité existante actuellement dans le système d'encan SCVQ pour les relèves devrait être corrigée.



Emploi, social et santé

SOMMAIRE

- »»»» Soutenir les services spécialisés en santé mentale pour les agriculteurs et agricultrices 57
- »»»» Intégrer des changements au régime d'assurance-emploi 59
- »»»» Création d'un régime de retraite pour les exploitations et pour les employés agricoles 61

Ici, il y a de la
relève agricole
pour votre
avenir.



FRAQ.QUEBEC/PLANRELEVE



Soutenir les services spécialisés en santé mentale pour les agriculteurs

DEMANDE

Dans un contexte où les pressions économiques et sociales envers les agriculteurs sont de plus en plus fortes, il est impératif pour ceux-ci que soient soutenus les organismes spécialisés en santé mentale. La relève demande que l'ensemble des gouvernements continuent d'accroître leur soutien financier envers ces organismes. De plus, la relève demande qu'une meilleure concertation des services soit effectuée sur le territoire pour assurer une couverture homogène et complète des services spécialisés en santé mentale.

Cette demande a été formulée lors du congrès de la FRAQ en 2018.

COÛT ESTIMÉ

1.9 million \$ pour deux ressources par région

PALIER RESPONSABLE

Provincial et fédéral

ENJEUX

Entre 2019 et 2023, le taux de Canadiens de 18 à 44 ans estimant leur état de santé mentale comme «Très bien» ou «Excellent» est passé de 67% à 51%. En plus de cette baisse importante des dernières années dans la population, on constate que les agriculteurs courent un plus grand risque avec plus d'un agriculteur sur dix montrant des signes évidents d'épuisement professionnel, et ce, avant la pandémie de COVID-19.

Afin de soutenir les agriculteurs dans leurs problématiques de santé mentale, plusieurs ressources ont été mises en place et prennent diverses formes. Elles peuvent être de type d'écoute ou de discussions téléphoniques, de consultations de professionnels de la santé mentale ou du secteur agricole, de lieu de repos, de soutien en situation de crise, etc.

Soutenir les services spécialisés en santé mentale pour les agriculteurs et agricultrices

ENJEUX [SUITE]

Cependant, étant très fragiles dans leurs sources de financement, toutes ces initiatives survivent principalement grâce au dévouement des personnes qui s'y impliquent. Cette instabilité financière entraîne alors un déséquilibre de la couverture du soutien en santé mentale pour les agriculteurs à travers la province. Certaines régions n'ont donc pas accès à des ressources en santé mentale spécialisées dans le milieu agricole ou n'ont pas de liens fonctionnels entre des ressources spécialisées et le réseau de la santé, augmentant alors significativement les délais de traitement et de soins.



Il existe toutefois des exemples de succès. Pensons, entre autres, au projet de collaboration développé par le service d'Au cœur des familles agricoles en Mauricie et le CIUSS de la Mauricie. Une primeur qui pourrait être répétée ailleurs avec le soutien et les fonds appropriés.



RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

La relève demande que le soutien financier du gouvernement soit accru envers les travailleurs de rang et les autres initiatives de soutien en santé mentale pour les agriculteurs, et qu'un travail de concertation soit entamé par les institutions de santé provinciales pour assurer une couverture uniforme des ressources dans tout le Québec.



Intégrer des changements au régime d'assurance-emploi

DEMANDE

La relève demande au gouvernement fédéral de permettre aux propriétaires d'entreprises agricoles d'avoir la possibilité de cotiser à l'assurance-emploi et ainsi de rendre accessible cette assurance aux propriétaires cotisants, sans différenciation du statut juridique de l'entreprise. De plus, la relève demande de retourner à l'ancienne version de l'assurance-emploi en permettant aux employés de gagner jusqu'à 33 % des indemnités d'assurance-emploi sans pénalité, ce qui équivaut à environ 10 heures par semaine.

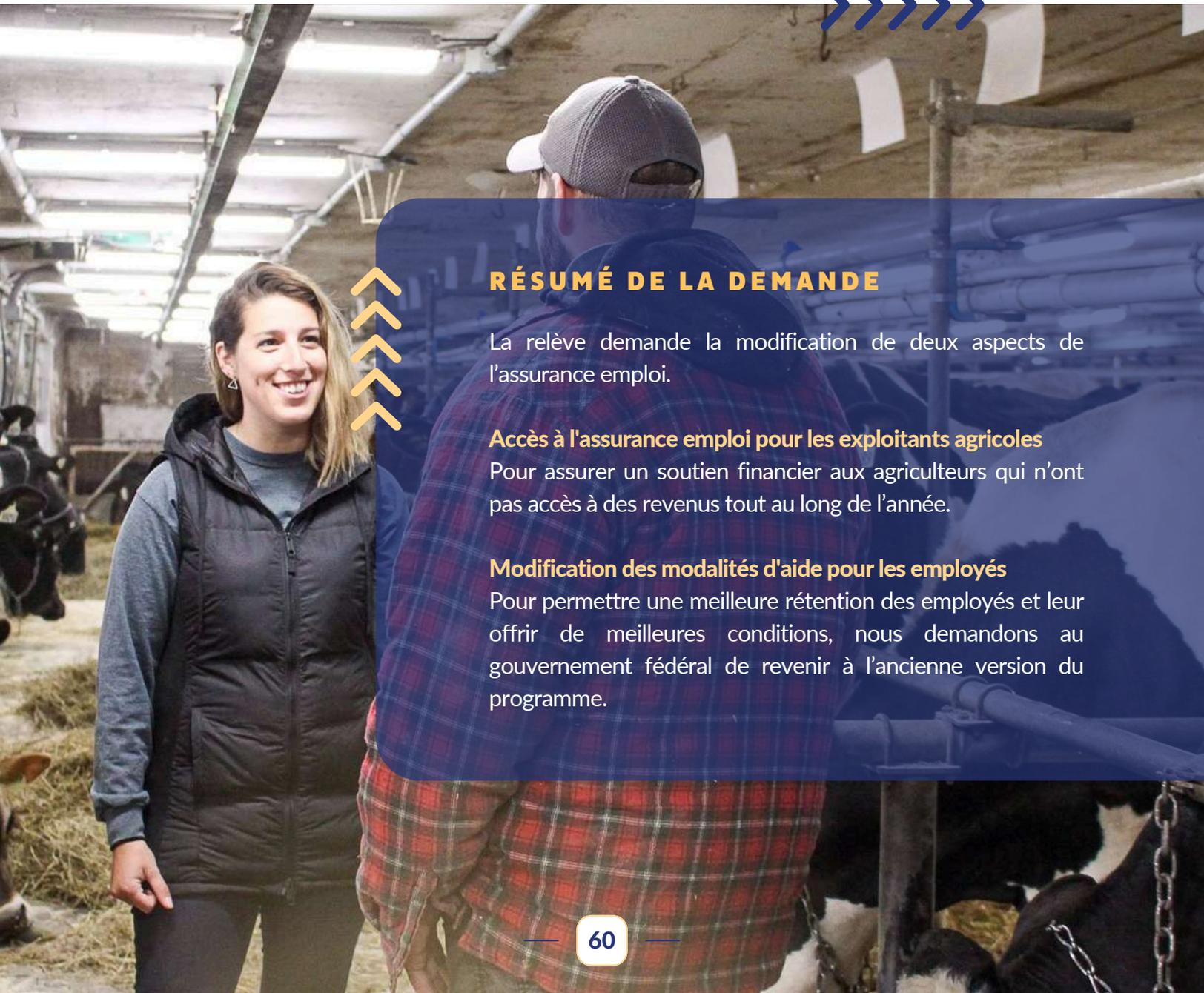
Cette demande a été formulée lors du congrès de la FRAQ en 2022.

ENJEUX

Les propriétaires d'exploitations agricoles ne peuvent actuellement pas cotiser pour l'assurance chômage. Durant les périodes creuses, ils ne peuvent donc pas avoir accès à cette aide financière. Dans le cas où les agriculteurs ne disposent pas de revenus suffisants, ils ont souvent recours à un second emploi, ce qui peut avoir un impact sur l'aide financière accordée. L'accès à l'assurance-emploi serait une aide non négligeable et aurait le potentiel d'augmenter la productivité des fermes.

ENJEUX [SUITE]

La nouvelle norme de couper 0,50 \$ par dollar gagné lorsque les employés sont sur l'assurance-emploi entraîne des répercussions négatives sur les exploitations agricoles. En effet, elle accentue la difficulté de trouver des employés qui acceptent d'occuper des postes à temps partiel durant les périodes creuses, sachant que leur salaire horaire sera diminué de moitié.



RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

La relève demande la modification de deux aspects de l'assurance emploi.

Accès à l'assurance emploi pour les exploitants agricoles

Pour assurer un soutien financier aux agriculteurs qui n'ont pas accès à des revenus tout au long de l'année.

Modification des modalités d'aide pour les employés

Pour permettre une meilleure rétention des employés et leur offrir de meilleures conditions, nous demandons au gouvernement fédéral de revenir à l'ancienne version du programme.

Création d'un régime de retraite pour les exploitations et pour les employés agricoles

DEMANDE

La relève demande à l'UPA que de nouveaux mécanismes soient réfléchis pour libérer la valeur des terres du lien direct qu'elle a comme source de financement pour la retraite des agriculteurs. Ainsi, afin d'assurer un plus grand équilibre intergénérationnel, la FRAQ croit qu'il est nécessaire de mettre en place un régime de retraite pour les exploitants agricoles.

ENJEUX

Pour les agriculteurs, les revenus tirés de la revente à grand prix de leurs terres agricoles représentent très souvent la majorité de ce qu'ils considèrent comme leur fonds de pension. C'est donc l'augmentation de leur valeur qui permet aux cédants de prendre une retraite décente. Les agriculteurs retraités considèrent alors cette augmentation comme une récompense qui correspond aux nombreuses années qu'ils ont investies dans leur entreprise.

Malheureusement, cette pratique entraîne des conséquences néfastes sur la spéculation foncière et la pérennité des activités agricoles puisqu'elle fait porter le poids de cette augmentation sur la relève. La montée en valeur des terres et des entreprises fait en sorte qu'il est de plus en plus difficile pour une relève agricole d'y avoir accès en raison du prix à l'hectare et de la rareté des terres cultivables.

De ce fait, la relève se retrouve souvent face à des options limitées : acheter les terres à la valeur marchande et assumer des paiements astronomiques, bénéficier d'un soutien du cédant qui accepte de diminuer le prix de vente à ses dépens pour permettre l'achat par la relève ou encore la location de terres.



Plus de la moitié des agriculteurs du Québec misent sur la vente de leur entreprise pour assurer leur retraite.

Ainsi, pour plusieurs producteurs, l'augmentation de la valeur du prix des terres représente le seul moyen de se garantir une retraite viable.



Création d'un régime de retraite pour les exploitations et pour les employés agricoles

ENJEUX [SUITE]

La location ne permet toutefois pas aux relèves d'investir dans leur entreprise à la hauteur de leurs ambitions. Rappelons que les terres représentent souvent les garanties nécessaires pour l'obtention d'un financement adéquat.

Les acquisitions de terres agricoles à grande échelle afin d'augmenter le capital de retraite ont très souvent des impacts négatifs sur les communautés et la relève. Ces pratiques encouragent une forme d'agriculture qui n'est pas adaptée à un monde secoué par les graves crises alimentaires et environnementales que nous vivons.

Cette situation influence les choix des agriculteurs quant à la gestion de leurs liquidités. Ils ont tendance à les réinvestir dans l'entreprise plutôt qu'à les mettre dans des fonds d'épargne accentuant alors la pression sur le choix en ce qui concerne le démantèlement de leur entreprise ou le transfert, moins payant, à une relève. C'est un cercle vicieux dont les victimes sont membres de la relève.



RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

La relève demande à l'UPA de développer un programme de cotisation à un régime de retraite agricole collectif pour les entrepreneurs et leur main-d'œuvre dans lequel un incitatif fiscal serait mis en place pour favoriser son utilisation.



Gains et gains partiels de la relève 2023-2024

TERRES EN FRICHES



Dans les proposition incontournables du gouvernement dans les démarches de la consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles tenue en 2023-2024, il a été annoncé qu'il y aurait une augmentation des moyens d'intervention des organisations municipales pour favoriser l'utilisation agricole du territoire.

FINANCEMENT



Lors des dernières élections, la Coalition avenir Québec (CAQ) s'est engagée à mettre en place ce genre de prêts. Les modalités du 50 millions annoncé dans le budget 2024 sont encore inconnues, mais pourraient répondre à cette demande.



Reconnaissance des acquis en DEP végétal et DEP animal dans les Annexes de la FADQ.



Bonification des études des dossiers scolaire dans l'analyse de dossier à la FADQ qui reconnaît maintenant les crédits fait en production végétale et animale dans tous les types de projets agricoles.

ÉQUITÉ DANS LES TRANSFERTS INTERGÉNÉRATIONNELS



Bien que plusieurs gains aient été fait pour l'équité dans les transferts intergénérationnels en 2021 et 2023 et qu'à compter du 25 juin 2024, augmentation de la déduction pour gain en capital à 1,25 M\$, la relève demande d'augmenter le montant de l'exonération fiscale pour le transfert d'entreprise afin qu'il passe d'un million à deux millions lors de la vente à une relève agricole. Aussi, elle demande d'adapter les critères d'exonération afin de les assouplir et de concorder avec ceux du Canada.

RÉFÉRENCES

- COLLECTIF, 2022, Rapport annuel sur les prix alimentaires 2022, (lien) <https://cdn.dal.ca/content/dam/dalhousie/pdf/sites/agri-food/Food%20Price%20Report%202022%20FR.pdf>
- Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture, 2016, Prévisions du marché du travail agricole du Québec jusqu'en 2025, (lien) https://www.agricarrieres.qc.ca/wp-content/uploads/2021/09/factsheet_QC_FR.pdf
- CPTAQ, 2017, Réflexion sur le morcellement, (lien) <http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/guides/Reflexion-Morcellement.pdf>
- CROP, Mars 2022, *Portrait alimentaire au Canada*, (lien) <https://fr.scribd.com/document/575600417/Portrait-alimentaire-au-Canada-sondage-CROP-L-e-picerie>
- École-O-Champ, 2021, Accueil, (lien) <https://www.ecole-o-champ.org/>
- FADQ, 2016, *Portrait de la relève agricole au Québec*, (lien) https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecherie-alimentation/agriculture/devenir-agriculteur/ED_portrait_releve_agricole_MA_PAQ.pdf?1595448170
- FADQ, 2021. *Programme : Appui financier à la relève*, (lien) <https://www.fadq.qc.ca/appui-financier-a-la-releve-agricole/description/>
- FADQ, 2021, *Rapport annuel 2020-2021*, (lien) <https://www.fadq.qc.ca/fr/a-propos-de-nous/rapports-annuels/rapport-annuel-2020-2021-abrege/>
- Gouvernement du Canada, 2021, *Assurance-emploi – Travail pendant une période de prestations*, (lien) <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/assurance-emploi/ae-liste/travail-pendant-prestations.html>
- INRAE (Institut national de la recherche agronomique), 2024





- MAPAQ, 2020, *Mise en marché de proximité*, Québec (lien) <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/developpementregional/marcheproximite/Pages/Marcheproximite.aspx>
- MAPAQ, 2018-2025, *Politique bioalimentaire*, (lien) https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/dossier/politique-bioalimentaire/PO_politiquebioalimentaire-planaction_MAPAQ.pdf?1623351043
- MAPAQ, 2021-2021, *Programme transformation alimentaire : robotisation et systèmes de qualité*, (lien) <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Transformation/md/programmesliste/developpementindustrietransformation/Pages/Investissement-transformationalimentaire.aspx>
- MAPAQ, 2021, *Occasion d'affaires, 2021*, (lien) <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/developpementregional/marcheproximite/Pages/Occasionaffaires.aspx>
- MAPAQ, 2021, *Programme territoire: Drainage et claulage des terres*, (lien) <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/Progsoutiendrainagechaulage.PDF>
- MAPAQ, 2021, *Programme Transformation alimentaire: robotisation et système de qualité 2021-2023* (lien) <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/Programmetransformationalimentaire.pdf>
- MAPAQ, 2022, *Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois*, (lien) <https://www.quebec.ca/gouvernement/politique-orientations/strategie-nationale-achat-aliments-quebecois>
- Radio-Canada, 2019, *Des éleveurs de porcs veulent des sanctions plus sévères contre les activistes*, (lien) <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1425128/eleveurs-porcs-sanctions-activistes-loi-protection-violation-propriete-agricole>

RÉFÉRENCES

- Radio-Canada, 2019, L'Ontario légifère pour protéger les agriculteurs des militants des droits des animaux, (lien) <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1414149/ontario-projet-loi-agriculteurs-militants-veganes-animaux>
- SCF conseil, 2021, Répertoire des programmes d'aide accessibles à la relève agricole, (lien) <https://fraq.quebec/wp-content/uploads/2022/01/repertoire-releve-version-decembre-2021.pdf>
- Statistique Canada, 2022, Recensement de l'agriculture de 2021 du Canada : Une histoire sur la transformation de l'industrie agricole et l'adaptabilité des exploitants agricoles canadiens, (lien) <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220511/dq220511a-fra.htm>
- Statistique Canada, 2022, Portail de l'indice des prix à la consommation, (lien) https://www.statcan.gc.ca/fr/sujets-debut/prix_et_indices_des_prix/indices_des_prix_a_la_consommation
- Statistique Canada, 2022, Les Canadiens perçoivent leur santé mentale comme étant moins bonne pendant la pandémie de COVID-19, (lien) <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00003-fra.htm>





Fédération
de la **relève agricole**
du Québec

**Ici, il y a de la
relève agricole
pour votre
avenir.**



Fédération
de la relève agricole
du Québec

Plateforme de revendications

de la relève agricole du Québec
2024-2025

Demeurez informé!
Trouvez-nous ici



 frac.quebec

 frac@upa.qc.ca

